

Société : SOCIÉTÉ ANONYME D'ECONOMIE MIXTE SO SPACE
à Conseil d'Administration.

Capital : 3.488.742,50 Euros

- Adresse Etablissement stationnement :
64 Avenue Saint-Jean d'Angély 79000 NIORT
- Adresse Etablissement Acclameur :
50, rue Charles Darwin 79000 NIORT
- Siège Social : Hôtel de Ville de NIORT

RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE

EXERCICE 2015

Issu de la loi du 7 juillet 1983, l'alinéa 7 de l'article L 1524-5 du Code Général de la Collectivité Territoriale dispose « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration... ».

Les représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions d'administrateurs au sein de la SO SPACE présentent donc ci-après leur Rapport écrit à leurs Assemblées délibérantes de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

SOMMAIRE

- ① **PREAMBULE**
- ② **FICHES SIGNALÉTIQUES DE LA SO SPACE**
- ③ **RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2015**
- ④ **BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2015**
COMPTES DE RÉSULTAT par activité Stationnement et Acclameur
- ⑤ **ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA VILLE DE NIORT**
- ⑥ **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
- ⑦ **FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX**

- 1 - PREAMBULE

La SO SPACE est une Société Anonyme d'Economie Mixte à Conseil d'Administration. Son capital social s'élève à ce jour à 3.488.742,50 €. Il est composé de 70,11% d'actions publiques : Ville de Niort (70,07 %) et CAN (0.04 %), ainsi que 29,89 % d'actions privées. Le détail de la répartition du capital social figure sur la FICHE D'IDENTITE N°3 ci-après.

SON FONCTIONNEMENT ACTUEL

Le Conseil d'Administration est un organe collégial chargé de l'orientation stratégique de la société. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent (établissement des comptes sociaux, activités sociales). Il contrôle la Direction de la société.

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'engager la société.

A côté de ses pouvoirs généraux, le Conseil d'Administration dispose de pouvoirs propres. Il est notamment l'organe compétent pour prendre les décisions suivantes :

- Approbations des cautions, avals et garanties,
- Convocation des assemblées,
- Autorisation des conventions réglementées,

Pour permettre à l'Administrateur d'accomplir sa tâche, chacun dispose d'un droit personnel d'information. Ainsi, il reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

→ Le Conseil d'Administration est composé de 11 Administrateurs parmi lesquels 5 représentants de la Ville de Niort, 1 représentant de la CAN et 5 représentants le collègue du « second groupe », à savoir :

MACIF PARTICIPATIONS

Caisse Régionale du CREDIT AGRICOLE Charente-Maritime Deux-Sèvres

sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION (Centre commercial LECLERC)

Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN

CHAMBRE DE COMMERCE et d'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres.

→ Pour rappel, le Conseil d'Administration du 20 octobre 2011 avait fait le choix du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général. Suite au renouvellement de l'Assemblée Municipale le Conseil d'Administration du 06 mai 2014 a confirmé ce choix et élu la Ville de Niort, Présidente du Conseil d'Administration qui est représentée par Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général.

→ Depuis le 21 octobre 2013, le Président-Directeur Général est assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Philippe JAVELLO.

Ce dernier exerce également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Dans le cadre des orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général assisté de son Directeur Général Délégué assurent la gestion courante de la SO SPACE.

L'HISTORIQUE DE SON ACTIVITE

La création de la SO SPACE dénommée SOPAC jusqu'en Novembre 2011, remonte à une délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 1986. A sa création, elle avait pour unique mission la gestion du stationnement payant de la Ville de Niort.

Du 1er Mars 1996 au 31 Décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de Niort résultat d'une mise en concurrence, puis transféré au 1er Janvier 2000 à la Communauté d'Agglomération de Niort dans le cadre d'un transfert de compétences.

Au 1er Janvier 2007, une volonté commune Ville de Niort / Communauté d'Agglomération de Niort a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la Communauté d'Agglomération de Niort et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.

Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de Niort, les Actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'évènements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE, à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1er Juin 2012 et pour une durée de six années, d'un contrat de Délégation de Service Public initié par la Ville de Niort pour l'exploitation de l'Acclameur, Centre sportif, évènementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3.500 personnes.

La SO SPACE, comme toutes les SEM, bien que soumise à l'obligation de rentabilité nécessaire au développement de toute activité, n'a pas à supporter les mêmes contraintes de rémunération des capitaux qu'un investisseur purement privé.

Elle se positionne au service de l'intérêt général et de son actionnaire majoritaire la Ville de Niort qui par son biais souhaite trouver des solutions performantes, solidaires et adaptées aux enjeux de développement de son territoire.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

SON EQUIPE AU 31 DECEMBRE 2015 : 26 personnes

FONCTIONS SUPPORTS DIRECTION / ADMINISTRATIVE / JURIDIQUE / FINANCIERE / COMPTABLE : « SIEGE »

- 1 cadre à temps plein
- 2 cadres à temps partiel
- 1 agent de Maîtrise
- 1 employée

ACTIVITE STATIONNEMENT

- 1 cadre à temps plein
- 2 agents de Maîtrise
- 1 employée + 1 employée en CDD
- 3 techniciens
- 3 opérateurs PC

ACTIVITE ACCLAMEUR

- 1 cadre à temps plein
- 2 agents de maîtrise
- 4 employés + 1 employé en CDD
- 2 techniciens

Fonctions supports Direction/Siège :

Un Directeur des activités et du développement qui a pour mission :

- D'entretenir et développer un réseau afin d'inscrire les objectifs de la SO SPACE dans une logique de qualité (collectivités territoriales, Elus, partenaires privés). Instaurer avec eux des relations propres à asseoir et conforter la stratégie de développement des établissements existants et à venir de la SO SPACE.
- D'asseoir l'image et la notoriété de la salle de spectacles l'ACCLAMEUR et des autres équipements de même nature. Définir, sous les orientations du Président-Directeur Général, une stratégie et mener une politique commerciale et promotionnelle importante,
- D'assurer le pilotage des projets et la mise en œuvre des opérations de stationnement, dans le respect des objectifs opérationnels et financiers,
- Mobiliser et optimiser les ressources humaines et l'ensemble des moyens d'actions afin d'impulser et coordonner les projets en cours.

Pour information, en avril 2016 il lui a été confié à titre ponctuel une mission liée à la structuration des process et procédures internes à mettre en place au sein de la SEMIE.

Une Direction transversale Administrative/ Juridique et Financière composée de 2 cadres à temps partiel (DAF 40%, Responsable comptable 65 %), et de l'agent de maîtrise (Assistante de Direction Administrative et Juridique), travaillent à temps partagés avec la SEM Immobilière et Economique de la Ville de Niort, la SEMIE. Une Comptable/Gestionnaire collabore avec la Responsable Comptable pour environ 50% de son temps de travail en 2015 l'autre partie de son temps était consacré à l'accueil des usagers du stationnement et abonnés.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Activité stationnement qui rassemble les compétences nécessaires à son exploitation avec une équipe technique composée de 8 personnes (1 Directeur, 1 Chef de Parc/technicien, 3 Techniciens, 3 opérateurs PC) ainsi que de 2 salariées aidées d'1 salariée en CDD ayant des missions d'accueil clientèle et de gestion des abonnés depuis octobre 2015. A noter que la Comptable/Gestionnaire venait également en renfort à environ 50% de son temps de travail en 2015.

Activité l'Acclameur qui rassemble une structure opérationnelle dédiée de 9 salariés permanents et 1 CDD:

- 1 Directeur d'équipement
- 1 Régisseur Général
- 1 Assistante Administrative
- 1 Chargée d'accueil/Assistante de communication
- 2 Techniciens polyvalents
- 1 Responsable des activités sportives avec spécialité « escalade »
- 1 Animateur sportif avec spécialité « escalade » + 1 animateur sportif en CDD
- 1 gouvernante.

L'ACTIVITE DE SES ETABLISSEMENTS

Depuis le 1^{er} juin 2012 la SO SPACE dispose d'une comptabilité analytique par établissement, le tout consolidé au sein d'un bilan global de société.

=>STATIONNEMENT ET LES CONTRATS EN COURS DE VALIDITE

La SO SPACE exerce ses missions d'exploitant du stationnement payant sur la Ville de Niort au titre de contrats distincts en fonction des sites exploités.

1 - MARCHE DE VOIRIE

La SO SPACE exploite pour le compte de la Ville de Niort le stationnement sur voirie depuis le 1^{er} octobre 1987. Le dernier marché fractionné à bons de commande a été conclu après mise en concurrence le 22 octobre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015. A cette échéance, le marché est tacitement reconductible pour une durée d'un an. La durée totale du marché (reconduction comprise) ne peut excéder 4 ans.

Au 31 décembre 2015, 1 109 places sont gérées par 137 horodateurs (186 en zone rouge, 167 en zone orange et 756 en zone verte).

Ce nombre d'horodateurs peut varier en fonction des bons de commande émis par la Ville de Niort.

Les recettes issues des droits payés par l'utilisateur sont gérées par les Agents SO SPACE dans le cadre de Régies pour le compte de la Ville de Niort.

La SO SPACE gère également au titre de ce contrat les recettes issues du stationnement payé au moyen des horodateurs portatifs embarqués (PIAF).

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20161121-C53-11-2016-1- DE Date de télétransmission : 25/11/2016 Date de réception préfecture : 25/11/2016
--

Les risques et périls sont assumés par la Ville de Niort.

La SO SPACE perçoit une rémunération de la Ville de Niort en contrepartie de sa prestation.

Pour information, par avenant n°1 signé en date du 21 décembre 2015, en complément des possibilités tarifaires applicables aux zones (rouge, verte, orange) intégrées au sein de ce marché il a été décidé de proposer aux usagers du périmètre payant, le tarif « macaron résident ». La prise d'effet de cet avenant a été fixée au 1^{er} janvier 2016.

Par ailleurs un bon de commande avec effet au 1^{er} janvier 2016 est venu ajouter la gestion de 22 horodateurs (pour 670 places de stationnement).

2 – MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES POUR LES PARCS DE SURFACE ET EN OUVRAGE

La SO SPACE gère pour le compte de la Ville de Niort depuis le 1^{er} janvier 2012 et pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 Décembre 2015 dans le cadre d'un marché à bons de commande **1130 places** de stationnement dont :

- 670 gérées par horodateurs (112 en zone rouge, 26 en zone orange, et 532 en zone verte),
- 240 sur autres parcs, réparties sur des parcs de surface ou en ouvrages,
- 220 gérés sur un parc en enclos (Parking du Moulin du Milieu).

Elle assure également au titre de ce contrat jusqu'au 31 décembre 2015 la vente de MACARONS RESIDENTS qui permettent un stationnement au mois ou à l'année à tarifs réduits sur les places payantes par horodateurs.

Les recettes issues des droits payés par l'utilisateur sont gérées par les Collaborateurs de la SO SPACE dans le cadre de Régies pour le compte de la Ville de Niort.

Les risques et périls sont assumés par la Ville de Niort.

La SO SPACE perçoit une rémunération de la Ville de Niort en contrepartie de sa prestation.

Pour information à l'issue de ce marché et suite à la consultation lancée par la Ville de Niort la SO SPACE a été désignée par le Conseil Municipal du 18 décembre 2015 comme titulaire du marché de prestation de services pour la gestion du stationnement payant sur parcs et ouvrages à compter du 1^{er} janvier 2016 et regroupant les parkings :

- Cure
- Mûrier
- Jacques de Liniers
- Moulin du Milieu
- Henri Gelin
- Saint Vaize.

3 - CONTRATS DE CONCESSION

Depuis sa création en 1986, la SO SPACE s'est vu confier par traités de concessions la construction et l'exploitation pour son propre compte des parkings en ouvrages situés sur la Ville de Niort.

- 9 mars 1988 traité de Concession du parking **Marcel Paul** d'une durée de 80 ans
– **471 places**
- 26 Juin 1990 traité de Concession du parking **La Roulière** d'une durée de 80 ans
– **350 places**
- 22 Juillet 1994 traité de Concession du garage **St Jean** d'une durée de 40 ans
– **130 places + 16 places privées**

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20161121-C53-11-2016-1- DE Date de télétransmission : 25/11/2016 Date de réception préfecture : 25/11/2016
--

- 23 Janvier 1997 traité de Concession du parking **Hôtel de Ville** (anciennement dénommé Espace Niortais) d'une durée de 40 ans
– **228 places + 16 places**

La SO SPACE exploite à ses risques et périls ces places de stationnement et se rémunère sur les droits payés par l'usager sur la base des tarifs votés par le Conseil Municipal.

Ces 4 concessions fixent en outre le principe du versement par la Ville de Niort déléguante de compensations financières couvrant le différentiel entre le tarif « d'équilibre et le tarif politique ».

4 - CONTRAT D'AFFERMAGE

Par contrat d'affermage signé en date du 13 Juillet 2011 la Ville de Niort a confié à la SO SPACE l'exploitation du parc de stationnement de la Brèche, d'une capacité de 530 places, pour une durée de 10 ans.

La SO SPACE exploite à ses risques et périls ces places de stationnement et se rémunère sur les droits payés par l'usager sur la base des tarifs votés par le Conseil Municipal.

La mise en exploitation du parking a débuté fin novembre 2011.

En dépit des efforts conjugués Ville de Niort / SO SPACE, ce parking connaît depuis sa mise en exploitation une fréquentation très largement en deçà du prévisionnel contractuel qui ne répond pas aux objectifs du contrat de Délégation de Service Public malgré la batterie de mesures décidées par le Conseil Municipal de la Ville de Niort depuis 2012.

A noter que la Municipalité arrivée aux responsabilités en mars 2014 a institué, à compter du 23 juin 2014, la mise en place de la première heure gratuite et une nouvelle grille tarifaire tout d'abord pour une période d'expérimentation d'un an puis maintenue à compter du 1^{er} juillet 2015.

Bien que cette mesure se soit traduite par une augmentation d'environ 26 % du taux de fréquentation du parking entre les années 2014 et 2015, les modalités conventionnelles ne permettent pas l'équilibre de cette exploitation.

La VILLE DE NIORT et la SO SPACE ont donc décidé d'un commun accord par décision de leurs instances respectives de mettre fin par anticipation à cette Délégation de Service Public (DSP) du parc de stationnement de La Brèche en date du 31 décembre 2015.

L'année 2015 constituant une période de transition pendant laquelle la SO SPACE a continué à exploiter le parking dans les conditions financières déterminées comme suit :

- La Ville déléguante renonce à percevoir la redevance fixe établie à 250.000 €,
- Réintégration dans le compte d'exploitation 2015, du montant des « provisions pour gros entretien et renouvellement » pour 192.097 € et absence de nouvelle dotation pendant toute la période de transition,
- La Ville déléguante s'engage à compenser financièrement toute nouvelle évolution tarifaire y compris l'application de la tarification au ¼ d'heure mise en place par la loi HAMON à compter de juillet 2015.

Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'Administration de la SO SPACE du 23 avril 2015 et le Conseil Municipal du 19 juin 2015.

Parallèlement la Ville de Niort a lancé une mise en concurrence pour un marché de prestation pour la gestion du parking souterrain de La Brèche à Niort à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de deux années.

Le Conseil Municipal en date du 23 novembre 2015 a attribué ledit marché à la SO SPACE.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

5 – MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES SIGNE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

A titre d'information, depuis mi-juin 2012, la SO SPACE assure pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Deux-Sèvres les missions de surveillance, d'administration des paiements et de maintenance de son parc de stationnement sécurisé pour poids lourds situé sur le centre routier de La Crèche.

Ce marché de prestation de services arrivait à échéance en juin 2015 et à l'issue d'une mise en concurrence, la SO SPACE a été retenue comme prestataire pour une durée initiale ferme d'un an et renouvelable tacitement deux fois par période d'un an, soit pour une durée maximale de trois ans.

En 2015, les ressources stationnement sont constituées par :

- ♦ La rémunération versée par la Ville de Niort pour l'exploitation du stationnement sur voirie,
- ♦ La rémunération découlant de sa mission de prestataire pour le compte de la Ville de Niort pour les places de stationnement payant sur parcs de surface et en ouvrage.
- ♦ Les recettes perçues auprès des usagers abonnés et horaires des parcs en ouvrage concédés sur la base des Tarifs votés par le Conseil Municipal.
- ♦ Les recettes perçues auprès des usagers abonnés et horaires du parking de La Brèche
- ♦ Une compensation financière de la Collectivité délégante sur les ouvrages concédés correspondant au différentiel entre les tarifs économiques et les tarifs politiques.
- ♦ La rémunération versée par la CCIT 79 pour la prestation de services réalisée par la SO SPACE se rapportant au parc sécurisé pour poids lourd situé à La Crèche.

Les bilan et comptes de résultat global et par activité figurent en pages 71 à 75.

=> **ACCLAMEUR : CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME D'AFFERMAGE**

La SO SPACE exploite et gère le Centre sportif, évènementiel et d'affaires de l'Acclameur dans le cadre du contrat d'affermage qui a pris effet le 1^{er} juin 2012 jusqu'au 30 juin 2018.

Ce centre se compose de la façon suivante :

-Un bâtiment principal dénommé « l'Acclameur » proposant :

- . Une Halle évènementielle pouvant accueillir tout type de manifestations (concerts, évènements sportifs, congrès) et d'une capacité allant de 450 jusqu'à 3500 personnes en fonction des types d'activités et du choix de configuration de la salle.
- . Une salle d'escalade avec une Structure d'Escalade Artificielle (S.A.E.) d'exception pouvant accueillir des compétitions nationales voire internationales d'escalade ;
- . Une salle de gymnase destinée à la pratique des sports de combats y compris d'escrime ;
- . Tous les espaces nécessaires au fonctionnement de ces espaces (espaces d'accueil du public, régie et poste de sécurité, vestiaires, loges, infirmerie, sanitaires, réserves, locaux techniques)

Accusé de réception en préfecture
79-2016-03311-21-03-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

-Un bâtiment annexe, dénommé « Le Club Acclameur » proposant :

- . Des espaces d'accueil et d'administration de l'équipement ;
- . Des espaces d'accueil de prestations « traiteur » comprenant un Office traiteur, des salles, un espace bar, ainsi qu'une terrasse ;
- . Des espaces de séminaires et de rencontres d'affaires modulables pouvant accueillir 20 à 300 personnes répartis sur trois salles complétés par un espace traiteur – restauration indépendant.
- . tous les espaces nécessaires au fonctionnement du bâtiment : régie, sanitaires, vestiaires...
- . Un espace accueillant un studio d'enregistrement et de diffusion des images de FR3,
- . des bureaux loués au CFA Sports Poitou-Charentes.

La SO SPACE exploite à ses risques et périls. Ses recettes sont constituées d'une part par la perception de divers droits d'accès et d'utilisation des équipements et services et d'autre part, par une compensation forfaitaire tarifaire pour contraintes de service public versée par la Collectivité.

Ce contrat d'affermage a été complété par un avenant n°1 agréé par le Conseil d'Administration de la SO SPACE du 02 octobre 2013 et le Conseil Municipal du 16 septembre 2013.

Cet avenant porte sur :

- le versement au délégataire de la compensation pour service public et précise que celui-ci doit intégrer la TVA étant donné qu'il n'est pas expressément formulé dans le contrat, que cette compensation est hors taxes, alors que les différents documents contractuels sont tous rédigés en hors taxes.
- dans un souci de simplification, la fixation de la tarification des activités complémentaires, annexes et accessoires, la laissant à l'appréciation de l'exploitant. Une distinction est donc introduite entre les activités de service public dont la fixation des tarifs demeure de la compétence du Conseil municipal et les activités complémentaires, annexes et accessoires qui pourront être modifiées par le gestionnaire selon la conjoncture et les attentes des différents publics. Les tarifs ainsi créés seront présentés pour information à chaque comité de suivi, dont il est rappelé qu'il se réunit 4 fois par an.

L'exercice 2015, comme depuis 2013 traduit sur un certain nombre de points des écarts avec le compte d'exploitation prévisionnel contractuel sur lequel reposent les conditions financières du contrat.

Au vu de la dégradation du contexte économique général et local, la mise en exploitation de la chaufferie bois et l'augmentation de l'utilisation de l'Acclameur par la Ville de Niort, les parties ont engagé une procédure de révision de cette convention d'affermage.

En conséquence, les instances respectives de la Ville de Niort Délégante en date du 19 juin 2015 et de la SO SPACE Délégataire en date du 23 juin 2015 ont agréé les termes de l'avenant n°2 portant sur :

- la mise en service de la chaufferie bois,
- la modification de la compensation de service public liée au contexte économique général et local et l'augmentation de l'utilisation de l'Acclameur par la Ville pour ses propres besoins.

A souligner que s'agissant de la chaufferie bois, il est entendu que les parties se rapprocheront à l'issue de la première année de mise en service pour examiner le premier bilan d'exploitation de la chaufferie bois et prendre les mesures adaptées à la réalité de l'exploitation pendant cette période test.

Il est précisé que l'avenant 2 ci-dessus ne modifie pas la durée résiduelle de la convention d'affermage initiale.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

- 2 -

**FICHES SIGNALÉTIQUES
DE LA SO SPACE**

**MODIFICATIONS AU NIVEAU
DE LA GOUVERNANCE ET ORGANE DE CONTRÔLE
SURVENUES AU COURS DE L'EXERCICE 2015**

➤ FICHE 1 : Organes sociaux de la SO SPACE au 1^{ER} janvier 2015.

➤ FICHE 2 : Conseil d'Administration du 27 mars 2015

- Présentation du nouveau représentant permanent de la Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN, Monsieur Patrick MENARD en remplacement de Monsieur Vincent PELLOQUIN.

➤ FICHE 3 : Conseil d'Administration du 23 juin 2015

- Présentation de Monsieur Thierry PIGANEAU nouveau représentant permanent de la Caisse Régionale du CREDIT AGRICOLE MUTUEL Charente-Maritime Deux-Sèvres en remplacement de Monsieur Mickaël DESCHAMPS.

➤ FICHE 3 : L'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2015 a pris acte de la démission du Commissaire aux Comptes Suppléant, en la personne de Monsieur Alain METAIS, et a décidé de nommer :

- Monsieur Thierry DROUIN, sis 53, rue des Marais – CS 18421 – 79024 NIORT cedex 9 – en remplacement de Monsieur Alain METAIS, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Date de constitution : 21 Novembre 1986

Durée : 99 ans

RCS : Niort B 340 926 153

Siège Social : Hôtel de Ville de NIORT N° SIRET : 340 926 153 00016 Code APE : 7010Z	Etablissement Stationnement : 64, av Saint Jean d'Angély 79000 NIORT N° SIRET : 340 926 153 00024 Code APE : 5221Z	Etablissement Acclameur : 50, rue Charles Darwin 79000 NIORT N° SIRET : 340 926 153 00065 Code APE : 9004Z
--	--	--

Capital : 3.488.742,50 Euros - Valeur Action : 15,25 Euros

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en Euros	Nbre d'actions	Nbre de sièges de Conseillers
1. PERSONNES PUBLIQUES				
Ville de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291	5
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100	1
TOTAL Personnes Publiques	70,11 %			
2. AUTRES ACTIONNAIRES				
MACIF PARTICIPATIONS SAS	9,64 %	336 338,75	22 055	1
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055	
Q-PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411	1
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300	
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001	
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000	1
CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882	1
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245	1
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100	
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10	
Groupement des Commerçants rue du Rabot	0,004 %	152,50	10	
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10	
TOTAL Autres Actionnaires	29,89 %			
TOTAL	100 %	3 488 742,50	228 770	11

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs	Date de désignation	Représentants	Mandat venant à expiration AGO statuant sur les comptes	COMMISSAIRES AUX COMPTES
1. COLLECTIVITE LOCALE				
Ville de NIORT	Conseil Municipal du 11 avril 2014 CA 06.05.2014	• M. DELAGARDE • M. PARTHENAY • M. DESQUINS • Mme RIMBAUD • M. POIRIER		Titulaire : Groupe Y désigné par A.G.O du 24/06/2011 jusqu'à l'exercice 2016 M. Alain MÉTAIS désigné par A.G.O du 24/06/2011 jusqu'à l'exercice 2016
2. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT				
	Conseil Communautaire du 19 mai 2014 CA 26.05 2014	• M. SIMON		
3. AUTRES CONSEILLERS				
MACIF PARTICIPATIONS	AGO 24.06.2011	M. GIRAUD	31.12.2016	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	CA 02.10.2013	M. DESCHAMPS	31.12.2016	
TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	AGO 24.06.2011	M. LEGAL	31.12.2016	
CREDIT MUTUEL OCEAN	CA 06.05 2014	M. PELLOQUIN	31.12.2016	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	AGO 24.06 2011	M. GUIGNARD	31.12.2016	

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL : M. Luc DELAGARDE es-qualité de Représentant de la VILLE DE NIORT (CA du 06.05 2014)

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE : M. Jean-Philippe JAVELLO – CA du 02.10 2013 pour 5 ans à compter du 21 octobre 2013 jusqu'au 20 octobre 2018

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Date de constitution : 21 Novembre 1986

Durée : 99 ans

RCS : Niort B 340 926 153

Siège Social Hôtel de Ville de NIORT N°SIRET : 340 926 153 00016 Code APE : 7010Z	Etablissement Stationnement : 64, av. Saint Jean d'Angély 79000 NIORT N° SIRET : 340 926 153 00024 Code APE : 5221Z	Etablissement Acclameur : 50, rue Charles Darwin 79000 NIORT N° SIRET : 340 926 153 00065 Code APE : 9004Z
---	---	--

Capital : 3 488.742,50 Euros - Valeur Action : 15,25 Euros

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en Euros	Nbre d'actions	Nbre de sièges de Conseillers
1. PERSONNES PUBLIQUES				
Ville de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291	5
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100	1
TOTAL Personnes Publiques	70,11 %			
2. AUTRES ACTIONNAIRES				
MACIF PARTICIPATIONS SAS	9,64 %	336 338,75	22 055	1
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055	
Q-PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411	1
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300	
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001	
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000	1
CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882	1
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245	1
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100	
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10	
Groupement des Commerçants rue du Rabot	0,004 %	152,50	10	
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10	
TOTAL Autres Actionnaires	29,89 %			
TOTAL	100 %	3 488 742,50	228 770	11

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs	Date de désignation	Représentants	Mandat venant à expiration AGO statuant sur les comptes	COMMISSAIRES AUX COMPTES
1. COLLECTIVITE LOCALE				
Ville de NIORT	Conseil Municipal du 11 avril 2014 CA 06.05.2014	•M DELAGARDE •M. PARTHENAY •M. DESQUINS •Mme RIMBAUD •M. POIRIER		Titulaire : Groupe Y désigné par A.G.O du 24/06/2011 jusqu'à l'exercice 2016 M. Alain MÉTAIS désigné par A.G.O du 24/06/2011 jusqu'à l'exercice 2016
2. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT				
	Conseil Communautaire du 19 mai 2014 CA 26.05.2014	•M SIMON		
3. AUTRES CONSEILLERS				
MACIF PARTICIPATIONS	AGO 24.06.2011	M. GIRAUD	31.12.2016	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	CA 02.10.2013	M. DESCHAMPS	31.12.2016	
TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	AGO 24.06.2011	M. LEGAL	31.12.2016	
CREDIT MUTUEL OCEAN	CA 27.03.2015	M. MENARD	31.12.2016	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	AGO 24.06.2011	M. GUIGNARD	31.12.2016	

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL : M. Luc DELAGARDE es-qualité de Représentant de la VILLE DE NIORT (CA du 06.05.2014)

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE : M. Jean-Philippe JAVELLO – CA du 02.10.2013 pour 5 ans à compter du 21 octobre 2013 jusqu'au 20 octobre 2018

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Date de constitution : 21 Novembre 1986

Durée : 99 ans

RCS : Niort B 340 926 153

Siège Social : Hôtel de Ville de NIORT N° SIRET : 340 926 153 00016 Code APE : 7010Z	Etablissement Stationnement : 64, av Saint Jean d'Angély 79000 NIORT N° SIRET : 340 926 153 00024 Code APE : 5221Z	Etablissement Acclameur : 50, rue Charles Darwin 79000 NIORT N° SIRET : 340 926 153 00065 Code APE : 9004Z
--	--	--

Capital : 3.488.742,50 € - Valeur Action : 15,25 €

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en Euros	Nbre d'actions	Nbre de sièges de Conseillers
1. PERSONNES PUBLIQUES				
Ville de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291	5
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100	1
TOTAL Personnes Publiques	70,11 %			
2. AUTRES ACTIONNAIRES				
MACIF PARTICIPATIONS SAS	9,64 %	336 338,75	22 055	1
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055	
Q-PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411	1
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300	
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001	
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000	1
CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882	1
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245	1
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100	
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10	
Groupement des Commerçants rue du Rabot	0,004 %	152,50	10	
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10	
TOTAL Autres Actionnaires	29,89 %			
TOTAL	100 %	3 488 742,50	228 770	11

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs	Date de désignation	Représentants	Mandat venant à expiration AGO statuant sur les comptes	COMMISSAIRES AUX COMPTES	
1. COLLECTIVITE LOCALE					
Ville de NIORT	Conseil Municipal du 11 avril 2014 CA 06.05.2014	• M. DELAGARDE • M. PARTHENAY • M. DESQUINS • Mme RIMBAUD • M. POIRIER		Titulaire : Groupe Y désigné par A.G.O du 24/06/2011 jusqu'à l'exercice 2016 M. Thierry DROUIN désigné par A.G.O du 23/06/2015 jusqu'à l'exercice 2016	
2. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT					
	Conseil Communautaire du 19 mai 2014 CA 26.05.2014	• M. SIMON			
3. AUTRES CONSEILLERS					
MACIF PARTICIPATIONS	AGO 24.06.2011	M. GIRAUD	31.12.2016		
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	CA 23.06.2015	M. PIGANEAU	31.12.2016		
TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	AGO 24.06.2011	M. LEGAL	31.12.2016		
CREDIT MUTUEL OCEAN	CA 27.03.2015	M. MENARD	31.12.2016		
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	AGO 24.06.2011	M. GUIGNARD	31.12.2016		

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL : M. Luc DELAGARDE es-qualité de Représentant de la VILLE DE NIORT (CA du 06.05.2014)

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE : M. Jean-Philippe JAVELLO - CA du 02.10.2013 pour 5 ans à compter du 21 octobre 2013 jusqu'au 20 octobre 2018

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

- 3 -

**RAPPORT DE GESTION
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2015**

Marchés supérieurs à 90 K€ passés par la SO SPACE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

INTITULE DU MARCHE	notifié le	Titulaire	Localisation	Montant notifié HT
Réfection (fourniture et pose) de résines dans les parkings : Espace Niortais au niveau - 2 ; Marcel Paul aux niveaux 0 et 1 (sur certaines zones) ; La Roulière au niveau - 1 (sur certaines zones)	18/09/2015	MIE SOLS RESINES	ANGERS (49)	97 354,10 €

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2016 APPELÉE A STATUER SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**



Mesdames, Messieurs,

NOUS VOUS AVONS REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE POUR VOUS PRESENTER :

- ◆ *NOTRE RAPPORT DE GESTION*
- ◆ *LES COMPTES SOUMIS A VOTRE APPROBATION*
- ◆ *TOUTES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET SON EVOLUTION.*

Sommaire

I - SITUATION DE LA SOCIÉTÉ	3
1.1 - MODE DE PRÉSENTATION - MÉTHODES D'ÉVALUATION	3
1.1.1 MODE DE PRÉSENTATION.....	3
1.1.2. MÉTHODE D'ÉVALUATION	3
1.2 - ACTIVITÉ - RÉSULTATS - BILAN - DIVERS.....	3
1.2.1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	3
1.2.1.1 ACTIVITE STATIONNEMENT	3
1.2.1.2 ACTIVITE ACCLAMEUR.....	11
1.2.2. TRESORERIE.....	15
1.2.3. RESULTATS DE L'EXERCICE	15
1.2.4. LE BILAN	17
1.2.5. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES.....	17
1.2.6. ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	17
II – ÉVOLUTION	18
2.1– PROGRES RÉALISÉS – DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	18
2.2– EVENEMENTS POSTERIEURS	18
III - AUTRES INFORMATIONS.....	20
3.1 - RÉPARTITION DU CAPITAL	20
3.2 - AFFECTATION DES RÉSULTATS.....	20
IV – LES PARTICIPATIONS.....	20
V – CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L-225-38 DU CODE DE COMMERCE.....	20
VI – VIE DE LA SOCIÉTÉ.....	26
6.1 – L'ACTIONNARIAT	26
6.2 – INFORMATION SUR LES MANDATS EXERCÉS AU SEIN DE LA SO SPACE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX	26
6.3 – PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ	27
VII – DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS.....	27
VIII – INFORMATION SUR LES MANDATS EXERCÉS AU SEIN DE LA SO SPACE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX.....	28
IX ANNEXES.....	28

I - SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

1.1 - MODE DE PRÉSENTATION - MÉTHODES D'ÉVALUATION

1.1.1 MODE DE PRÉSENTATION

Nous n'avons utilisé pour la présentation du bilan et du compte de résultat ainsi que pour l'évaluation des biens de la Société dans l'inventaire et le bilan, de méthodes autres que celles prévues par les dispositifs en vigueur.

1.1.2. MÉTHODE D'ÉVALUATION

Nous n'avons apporté aucune modification aux méthodes d'évaluation suivies l'année précédente pour l'établissement du bilan et du compte de résultat.

Nous précisons par ailleurs que les dispositions afférentes à la comptabilisation des immobilisations issues des règlements du Comité de la Réglementation comptable et précisées par les 3 avis du Conseil National de la Comptabilité n'ont pas d'impact sur les ouvrages de stationnement concédés à la SO SPACE du fait de la nature du contrat de concession.

1.2 - ACTIVITÉ - RÉSULTATS - BILAN - DIVERS

1.2.1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Pour mémoire, suivant les orientations fixées par le Conseil d'Administration, Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général assisté de Monsieur Jean-Philippe JAVELLO, Directeur Général Délégué, assurent la gestion courante de la SO SPACE organisée autour du schéma suivant :

- Vie sociale (Fonctions supports juridique, comptable et financière)
- Etablissement Stationnement
- Etablissement Acclameur

Sur cette base, l'année 2015 a été ponctuée par les éléments majeurs suivants :

1.2.1.1 ACTIVITE STATIONNEMENT

A. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PARKING SOUTERRAIN DE LA BRECHE

Par contrat d'affermage signé en date du 13 juillet 2011 la Ville de Niort a délégué à la SO SPACE pour une durée de dix années l'exploitation, l'entretien et la maintenance du parking de la Brèche.

Depuis la mise en exploitation de ce parking, fin novembre 2011, la fréquentation enregistrée est très largement en deçà du prévisionnel contractuel sur lequel reposaient les conditions financières initiales du contrat, ce malgré les séries de mesures prises tant par la Ville de Niort que par la SO SPACE.

Les modalités conventionnelles n'ayant pas permis l'équilibre de cette exploitation, le délégant et le délégataire ont engagé, à l'initiative de la SO SPACE une procédure de révision des conditions financières du contrat de Délégation de Service Public.

A l'issue de la période de concertation, les parties, évoquant la situation économique durablement compromise de cette Délégation de Service Public, ont décidé à la fin du premier semestre 2015, d'un commun accord :

- la rupture anticipée de cette convention d'affermage avec effet au 1^{er} janvier 2016 ;
- la modification des conditions financières initiales applicables à l'exercice 2015, cette année 2015 constituant une période de transition.

Ce consensus a fait l'objet d'un avenant N°1 au contrat d'affermage initial approuvé par délibérations du Conseil Municipal du 19 juin 2015, du Conseil d'Administration du 23 Avril 2015.

Ainsi l'exercice 2015 a été marqué :

- D'une part, par l'absence de versement à la Ville de Niort de la redevance fixe de 250.000 € ;
- D'autre part, compte-tenu de la jeunesse de l'ouvrage, par la reprise dans les comptes de la provision « pour gros entretien et renouvellement » constituée au fil des années pour un total de 192.907,20 € complétée par l'absence de nouvelle dotation de cette provision prévue initialement pour 62.278,40 €.

B. MARCHE POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

Pour mémoire, par marché notifié en date du 22 octobre 2014, la Ville de Niort a confié à la SO SPACE à compter de cette date et pour une durée totale ne pouvant excéder quatre années, la gestion du stationnement payant sur voirie. Ces nouvelles modalités contractuelles en vigueur depuis le 22 Octobre 2014 ont joué en année pleine sur 2015.

C. MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LE PARC SECURISE POIDS LOURDS DE LA CRECHE

Depuis mi-juin 2012, la SO SPACE assure pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres les missions de surveillance, d'administration des paiements et de maintenance de son parc de stationnement sécurisé pour poids lourds situé sur le centre routier de La Crèche.

Ce marché de prestations de services conclu par périodes annuelles renouvelables 2 fois est arrivé à échéance sur l'exercice plus précisément le 10 juin 2015.

A la suite d'une nouvelle consultation, la SO SPACE a été reconduite pour une nouvelle période d'un an ferme à compter du 11 juin 2015 renouvelable tacitement deux fois, dans ses missions pour la gestion de ce parking poids lourds dénommé **SécuriTpark**.

De ce fait, ce marché de prestations de services impacte l'exercice 2015 sur une année complète.

D. TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

La SO SPACE a poursuivi sa politique d'entretien de ses parkings concédés par la réalisation de travaux :

- de renouvellement et amélioration (sécurité incendie) : 86.000 €
- de gros entretien et réparation (résines et peintures) : 126.000 €

E. POLITIQUE TARIFAIRE

Conseil Municipal de la Ville de Niort en date du 13 mars 2015 : décision de la gratuité du stationnement dès 18 heures sur des rues de l'hyper-centre qui passent en zone orange soit environ 200 places.



Conseil Municipal de la Ville de Niort en date du 18 mai 2015 : Afin de permettre aux usagers des parkings Bellune et Tartifume de bénéficier d'une possibilité de stationner dans l'un ou l'autre parking (en fonction des emplacements disponibles), il est proposé de permettre aux utilisateurs du « forfait actif » de stationner sur l'un ou l'autre des parkings.

Conseil Municipal de la Ville de Niort en date du 19 juin 2015 :

La loi HAMON du 17 mars 2014 (N°2014-344) relative à la consommation, introduit l'obligation, à compter du 1^{er} Juillet 2015, d'une tarification par pas de quinze minutes au plus, aux usagers des parcs publics pour les stationnements inférieurs à 12 heures et payés à la durée.

Cette nouvelle disposition légale concerne la tarification horaire applicable sur les cinq parkings suivants :

- Ouvrages concédés ou affermés :

- Marcel Paul (horaires et abonnés)
- La Roulière (horaires et abonnés)
- Hôtel de Ville (horaires et abonnés)
- La Brèche (horaires et abonnés)

-Parc de surface en prestations de services :

- Moulin du Milieu (horaires).

Pour répondre aux directives de cette loi, le Conseil Municipal de la Ville de Niort a décidé la refonte des tarifs en intégrant les données suivantes :

- Maintien de la 1^{ère} heure gratuite dans le parking de la Brèche de 7h00 à 20h00 avec tarification attractive ;
- Maintien de la « pause déjeuner » entre 12 et 14h00 à 1 €uro ;
- Une amplitude de stationnement en journée (7h00 à 20h00) identique dans tous ces parkings y compris au Moulin du Milieu ;
- Des tarifs diurnes identiques pour les parkings de l'Hôtel de Ville et du Moulin du Milieu ;
- Des tarifs identiques pour les parkings Marcel Paul et la Roulière ;
- La modification des forfaits Marcel Paul et La Roulière.

Cette tarification décidée par la Ville de Niort et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015, présente l'avantage en théorie d'une stabilité des recettes sur ces cinq parcs de stationnement et de ce fait ne devrait pas impacter l'exercice.

Conseil Municipal de la Ville de Niort en date du 14 septembre 2015 : Modification de l'amplitude horaire de stationnement payant sur le parking du Moulin du Milieu (de 9h00 à 20h00 au 1^{er} octobre 2015).

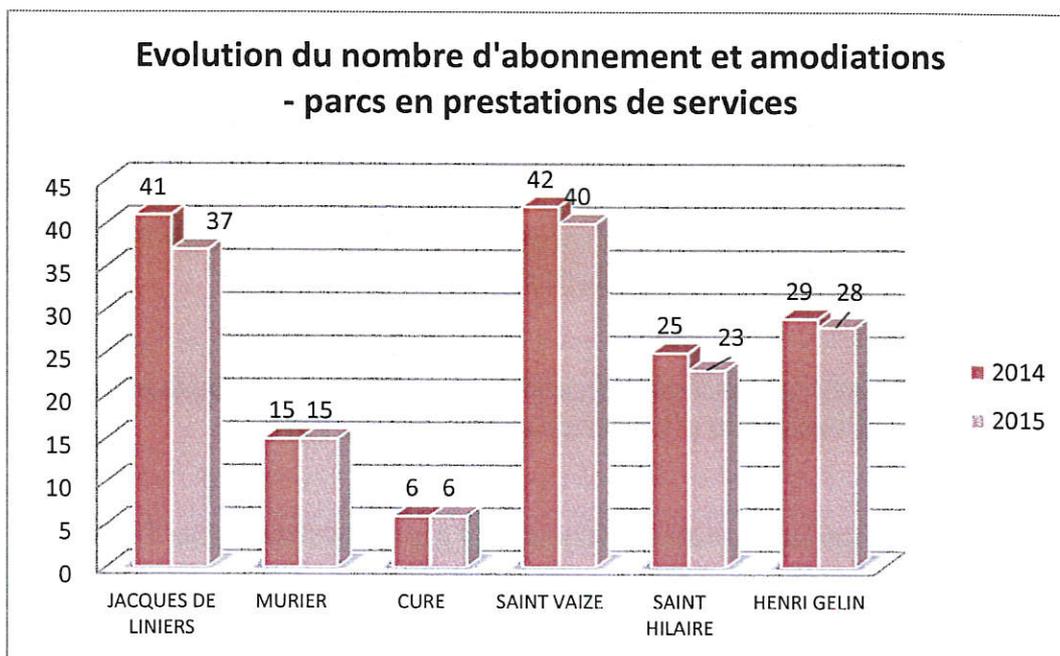
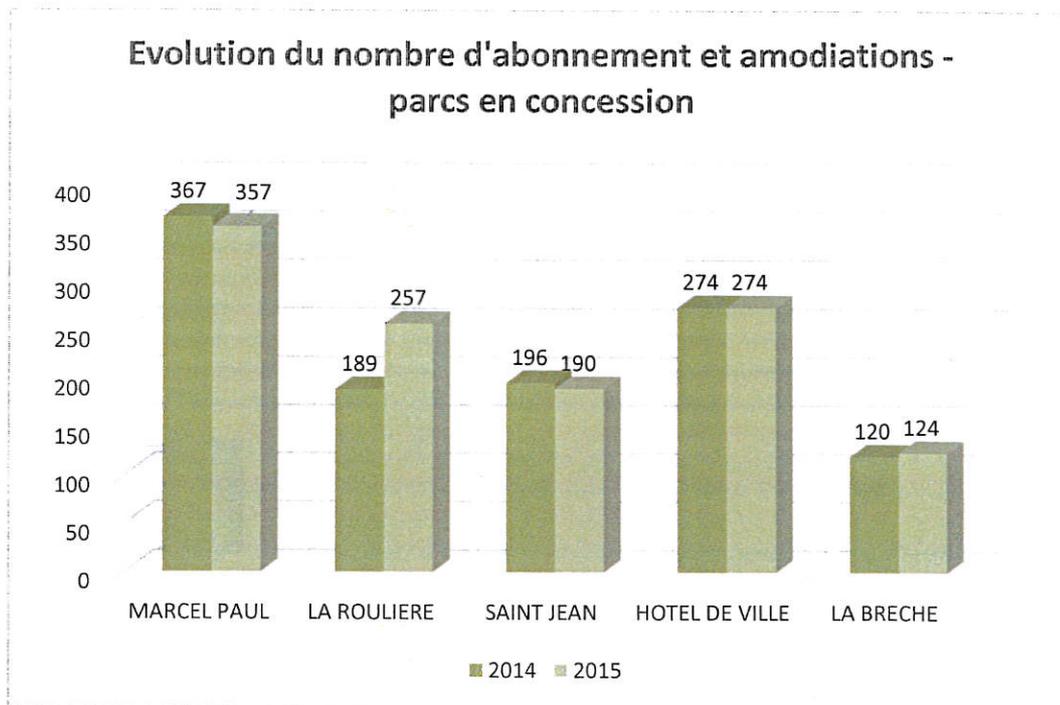
Conseil Municipal de la Ville de Niort en date du 23 novembre 2015 : Décision de création d'un tarif attractif d'abonnements en grand nombre au parking Marcel Paul à compter du 1^{er} décembre 2015.

Conseil Municipal de la Ville de Niort en date du 18 décembre 2015 :

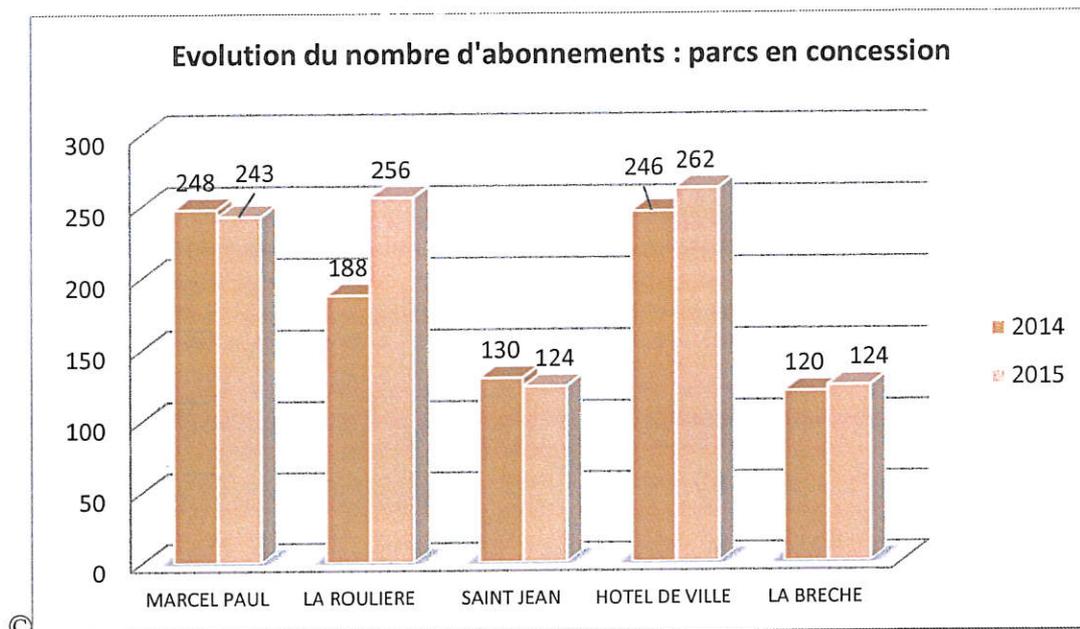
- Modification de la dénomination du parking Espace Niortais en parking de « l'Hôtel de Ville »,
- Suppression du stationnement payant par abonnement sur le parking Saint Hilaire.

F. STATISTIQUES DE FREQUENTATION

a) Abonnements et amodiations



Abonnements :



Marcel Paul :

A fin décembre, 243 abonnements étaient souscrits (- 5 par rapport à décembre 2014).
114 amodiations sont souscrites (- 5 par rapport à décembre 2014).

La Roulière :

A fin décembre, 257 abonnements étaient souscrits (+ 68 par rapport à décembre 2014).
1 amodiation souscrite : sans variation.

Saint Jean :

A fin décembre, 124 abonnements étaient souscrits - 6 par rapport à décembre 2014).
Aucune variation sur les amodiations avec un total de 50.

Hôtel de Ville :

A fin décembre, 262 abonnements étaient souscrits (+ 16 par rapport à décembre 2014).
Il est comptabilisé 12 amodiations (- 10 par rapport à Décembre 2014).

La Brèche :

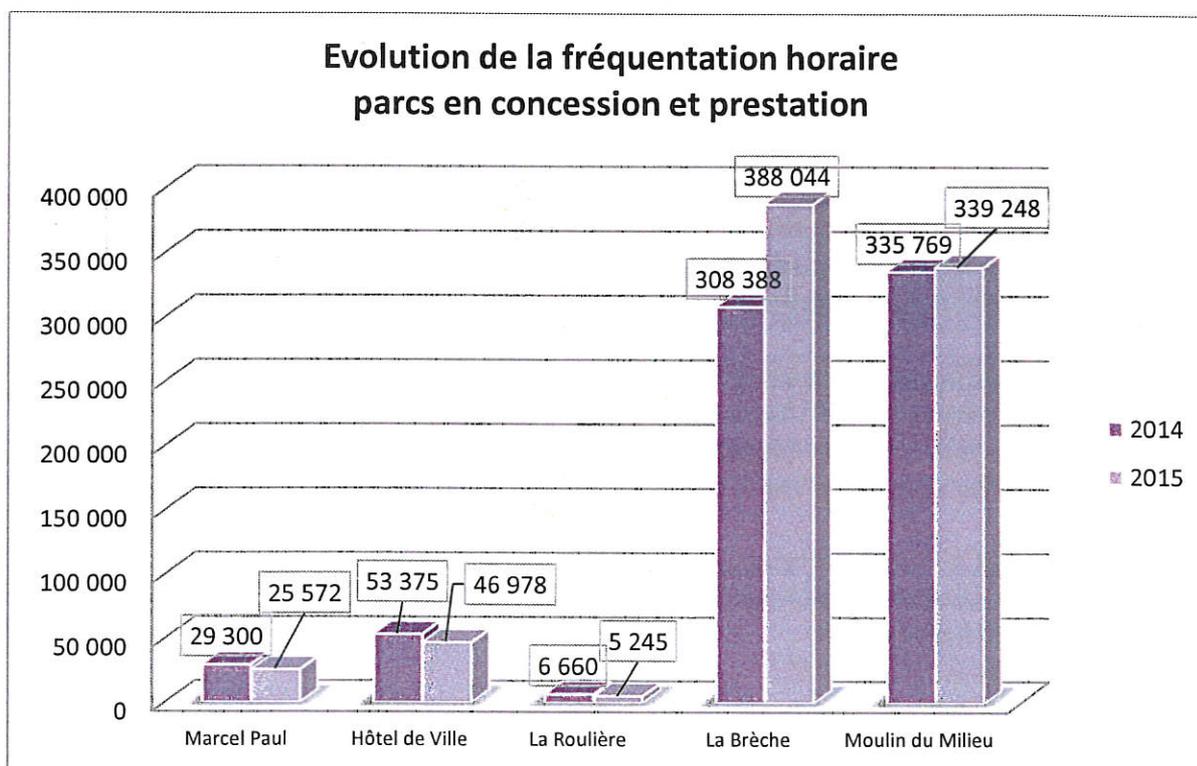
A fin décembre, 124 abonnements étaient souscrits (+ 4 par rapport à décembre 2014)

Place Saint Hilaire :

Pour information, la Ville de Niort a décidé de mettre un terme au stationnement par abonnement sur ce site au 31 décembre 2015.

b) Bilan fréquentation horaire 2015 des parkings

	2014	2015	Evolution	%
Marcel Paul	29 300	25 572	-3 728	-13%
Hôtel de Ville	53 375	46 978	-6 397	-12%
La Roulière	6 660	5 245	-1 415	-21%
La Brèche	308 388	388 044	79 656	26%
Moulin du Milieu	335 769	339 248	3 479	1%
Total	733 492	805 087	71 595	10%



1. Bilan fréquentation horaire des parkings

c) Tarifs spécifiques Résidents et Actifs

On notera par ailleurs l'intérêt des usagers pour les formules spécifiques à prix réduit :

- 1642 macarons mensuels (+ 1,92 % par rapport à 2014) et 291 macarons annuels (+ 15,48 % par rapport à 2014).
- 354 SOUSCRIPTEURS FORFAITS ACTIF (+ 28,26 % par rapport à 2014).

G. ACTIONS DE COMMUNICATION

La SO SPACE a maintenu une priorité pour ses actions de communication visant à montrer toute l'attractivité de l'offre de stationnement en centre-ville de Niort.

- la SO SPACE rappelle que:
 - dans les parkings Brèche, Hôtel de Ville, Marcel Paul des panneaux du plan du centre de Niort avec insertion de publicités des commerces ou autres points recevant du public jouxtant le parking concernés sont installés.
 - 4 écrans LED diffusent de la publicité dynamique dans les parkings suivants :
 - 2 à La Brèche
 - 1 à l'Hôtel de Ville
 - 1 à Marcel Paul.
- Poursuite de la communication sur le thème « 6600 places de stationnement et la 1ère heure gratuite dans le parking de La brèche » relayée sur :
 - NRJ et RTL2 vagues de relance jusqu'à fin avril 2015
 - Relais sur le site internet www.so-space.fr.
- Campagne de communication fin du 1^{er} semestre 2015 relative :
 - Au maintien de la 1^{ère} heure gratuite dans le parking de La Brèche,
 - A la mise en place de la tarification au ¼ d'heure dans les parkings Brèche, Marcel Paul, La Roulière, Hôtel de ville et Moulin du Milieu.Supports :
 - LA NOUVELLE REPUBLIQUE 79 et TMV
 - LE COURRIER DE L'OUEST et NIORT MA VILLE
 - NIORT EN POCHE
 - Spots sur RTL2 et NRJ
 - Affichage sur 22 taxis rayonnant sur Niort, Parthenay et Melle.
- Fin 2015 en amont des fêtes de fin d'année, un large affichage sur les arrières de bus de la Ville de Niort (26) a été lancée semaines 48 et 51 pour rappeler la mise en place de la tarification au ¼ d'heure et le maintien de l'heure gratuite au parking de La Brèche.
- Réédition du GUIDE DU STATIONNEMENT véritable boîte à outil des usagers du stationnement.

H. COMPENSATION FINANCIERE

Conformément aux décisions prises en 2014 par les instances délibérantes de la Ville de Niort (Conseil Municipal du 13.10.2014) et de la SO SPACE (Conseil d'Administration du 03 octobre 2014) ce, à l'appui des bases contractuelles, l'exercice 2015 inclut une compensation financière de 453.706 € HT soit 544.447,20 € TTC à valoir sur les quatre ouvrages de stationnement concédés : Marcel Paul, La Roulière, Saint Jean et Hôtel de ville.

1.2.1.2 ACTIVITE ACCLAMEUR

→ La SO SPACE exploite et assure la maintenance du Centre sportif, évènementiel et d'affaires de l'Acclameur nouvellement construit dans le cadre d'un contrat d'affermage modifié par avenant N°1 du 16 septembre 2013, signé avec la Ville de Niort qui a pris effet le 1^{er} juin 2012 pour six années.

Le Centre comprend deux bâtiments :

- Le bâtiment principal l'Acclameur dispose :
 - d'une partie spectacles-événements qui peut accueillir des concerts, événements sportifs ou des séminaires allant de 450 jusqu'à 3500 personnes en fonction des types d'activités et du choix de configuration de la salle.
 - d'une partie sport qui comprend :
 - Un mur d'escalade la Verticale de l'Acclameur plus vaste mur d'escalade indoor de France,
 - Un dojo et une salle d'escrime que la SO SPACE gère pour le compte de la Mairie de Niort.
 - Tous les espaces nécessaires au fonctionnement de ces espaces (espaces d'accueil au public, régie et poste de sécurité, vestiaires, loges, infirmerie, sanitaires, réserves, locaux techniques, bars, espaces VIP...).
- Un bâtiment annexe le Club Acclameur : qui dispose d'un ensemble de salles de séminaires ou de réunions modulables pouvant accueillir de 20 à 300 personnes dans trois salles, complétées par un espace traiteur – restauration indépendant.
Le Club Acclameur accueille les locaux administratifs du personnel dédié au site et deux structures indépendantes.

La SO SPACE exploite l'Acclameur à ses risques et périls. Ses recettes sont constituées d'une part par la perception de divers droits d'accès et d'utilisation des équipements et services et d'autre part, par une compensation forfaitaire tarifaire fixée par le contrat de DSP pour la durée de ce dernier, ce, pour contraintes de service public versée par la Collectivité (contraintes pédagogiques, culturelles et sportives, grille tarifaire sociale, accueil de scolaires, d'associations, de France 3,...).

L'exercice 2015 a été marqué par la volonté des parties signataires de réviser les conditions financières du contrat justifiée par la prise en compte d'éléments nouveaux : le contexte économique général et local, la mise en exploitation de la chaufferie bois et l'augmentation de l'utilisation de l'Acclameur par la ville pour ses propres besoins.

Eléments de contexte

Le contrat de délégation de service public de l'Acclameur a été signé en 2012 dans un contexte économique qui s'est considérablement dégradé depuis lors, générant une très grande prudence, de la part des entreprises à utiliser les services de l'Acclameur pour l'organisation de leurs séminaires et événements.

Par ailleurs, les implantations de grandes enseignes commerciales sur la ZAC Terre de Sports envisagées dès 2012 ne se sont pas conclues au rythme prévu, diminuant mécaniquement le potentiel de clientèle pour l'Acclameur pour l'organisation des événements d'affaires et manifestations utilisant la restauration spécifique proposée sur site (espace traiteur au sein du Club Acclameur principalement).

Ces deux paramètres exogènes, dont on peut aujourd'hui penser qu'ils resteront confirmés jusqu'à la fin du contrat, expliquent l'impossibilité, pour la SO SPACE délégataire, de réaliser depuis la mise en exploitation du bâtiment le chiffre d'affaires économique prévu par le contrat. Ils sont renforcés par l'absence de flexibilité de l'équipement sur l'organisation des congrès de 300 personnes, des événements sociaux et de la restauration, cette absence de flexibilité constituant une contrainte de départ sous-estimée par le délégant et le délégataire à la signature du contrat.

Augmentation de l'utilisation de l'Acclameur par la ville

Par ailleurs, les contraintes de service public que la Ville impose à la SO SPACE ont été accrues par l'hébergement, non inclu dans le contrat, de l'Institut Sports Santé Animation Tourisme Poitou-Charentes (CFA des Sports) et par le développement de l'utilisation de l'Acclameur par la Ville pour ses propres besoins.

Pour ce qui concerne la Ville, le nombre de jours d'utilisation de l'Acclameur pour des manifestations de service public, initialement fixé à 10, a été augmenté à 19 d'un commun accord pour faciliter notamment l'organisation de manifestations sportives.

Enfin l'exploitation du gymnase s'est avérée nécessiter une requalification de la forme juridique de la rémunération en prestation plutôt qu'en compensation compte tenu de son caractère global (gestion des lieux partagée, ménage, sécurité etc.) et du fait que cette exploitation ne génère aucun chiffre d'affaires commercial pour la SO SPACE. Exclusivement dévolu à l'accueil des clubs sportifs désignés par la Ville, le gymnase est géré par la SO SPACE au nom et pour le compte de la Ville.

Constatant cette situation, les parties signataires ont engagé, à l'initiative de la SO SPACE une procédure de révision des conditions financières du contrat d'affermage.

A l'issue de la période de concertation, les parties ont décidé d'un commun accord, sans modifier la durée résiduelle de la convention d'affermage initiale, de prendre en compte par voie d'avenant N°2 les paramètres ci-dessus et leurs conséquences sur le montant de la compensation à verser par la Ville à compter de l'année 2015 qui impactera l'exercice de 99.000 € HT en produits supplémentaires.

L'activité de l'Acclameur au titre de 2015 se résume ainsi que suit :

A. EXPLOITATION EVENEMENTIELLE

Spectacles musicaux : 23 concerts et spectacles contre 21 sur 2014

Evènements sportifs : 7 grands évènements sportifs (4 en 2014) dont 3 manifestations Nationales, 3 Régionales et 1 Locale.

B. EXPLOITATION ECONOMIQUE - CONGRES - SEMINAIRES - SALONS

Evènements :

- 65 évènements d'entreprises au Club Acclameur (42 en 2014)
- 7 congrès/manifestations de plus de 2000 personnes (5 en 2014)
- 6 soirées VIP qui associent moment convivial autour d'un cocktail et participation au spectacle sur des places réservées au « CARRE OR ».

Prestations traiteur :

Pour mémoire, afin d'offrir à ses clients des prestations de qualité, expertes et sécurisées, la SO SPACE a, suite à une consultation, référencé 10 traiteurs pour tout besoin en terme de restauration (Apéritif / Cocktail déjeunatoire ou dinatoire debout, déjeuners, diners, plateaux repas ou buffets assis) répartis suivant des typologies distinctes :

- 4 couvrant des prestations < 500/1000 personnes
- 3 couvrant des prestations > 2000 personnes
- 1 restaurant « insertion »
- 1 référencé BIO
- 1 référencé PRESTIGE.

Chaque traiteur intervenant dans le cadre d'une prestation au sein de l'Acclameur s'engage à verser une redevance sur le chiffre d'affaires réalisé auprès des clients, calculée suivant 2 schémas :

- Prestation réalisée jusqu'à 500 personnes : 10% du CA
- Prestation réalisée au-delà de 500 personnes : 5% du CA.

Il est précisé par ailleurs que dans l'hypothèse où un client impose son traiteur non référencé par la SO SPACE, la redevance due par ce dernier passe à :

- 15 % jusqu'à 500 personnes
- 10% au-delà de 500

Les recettes générées par les prestations Traiteurs se maintiennent par rapport à l'année passée.

C. EXPLOITATION SPORTIVE

Concernant le volet sportif encadré par le contrat d'affermage, il repose sur deux types d'exploitation :

→ Une activité commerciale destinée au grand public autour de la pratique de l'escalade concernant la Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E.),

→ L'accueil d'associations, de Clubs sportifs et d'Etablissements scolaires souhaitant s'adonner à l'escalade et aux sports de combats, ceux de la Collectivité niortaise sont accueillis gracieusement ou à tarifs préférentiels sur les créneaux réservés à cette dernière en contrepartie d'une compensation financière versée à la SO SPACE.

Suivant ces principes contractuels, la S.A.E. a accueilli sur 2015 :

- Des clubs d'escalade conventionnés tels le CAF Niort (103 abonnés), Vertiges (9 abonnés) mais également :

Comité regional poitou charentes FFME, Comité regionale FFME Aquitaine, lycée auguste perret poitiers, Ameroc, Apem, CE Darva, CE ASI, Decathlon, accueil loisirs du pays de la chataigneraie (85), lycée horticole Gaston Chaissac Niort, SUAPS, SCS la Blaiserie Poitiers, asso Néo, Clsh CE Maif, Vestas, Ecoles primaires Niort et Vouillé, CE IMA, The Roof La Rochelle, maison communale des jeunes de Sauzé Vaussais, Niort associations semaine du sport, PETZL, CSC Mauzé sur le Mignon, Accueil loisirs Belle et Lambon Mougou, SCS de part et d'autre Niort, UNSS 79, Tedelec, Createc, Ideo, Le Grimpe bressuire, Alsh ados Frontenay Rohan Rohan, CE dues Maaf, asso Nouvel Horizon, résidence l'archipel, CD FFME Gironde, CD FFME 86 Vienne, Alma, PEP17 St Jean d'Angely, DTP.JJ poitiers, Centre loisirs celles sur belle, CSC st florent Niort, club Chateaux de Clisson club escalade

blanche, club Brioux sur boutonne, Gravité +, Crensoa, CAF La Rochelle, club judo Surgeres, CAF Angoulême, CRACQ jeunes Saintes, CAF Chatellerault, CAF Saumur, club Surgeres, atelier val bocage, IME Jonzac, ALB Barbezieux, AESM Cholet, ITEP St Jean d'Angely (fondation Robert), CAF Nantes, CPA Lathus, Le grand Feu, Vent d'Ouest.

- L'école d'escalade de l'Acclameur : la Verticale compte 170 d'abonnés SO SPACE au 31 décembre 2015 (100 au 31.12.2014) et au total a accueilli près de 14.400 usagers soit une augmentation d'environ 35 % comparé à 2014.

La salle de gymnase a quant à elle accueilli sur 2015 environ 462 licenciés des Clubs et Associations niortaises suivantes :

- Sporting Karaté Club : 80 licenciés
- Judo Club Niortais : 80 licenciés
- Taekwondo Club Niortais : 70 licenciés
- L'Ecole Niortaise de Taekwondo : 167 licenciés

La salle d'escrime accueille le cercle d'escrime Duguesclin : 65 licenciés.

1.2.1.3 VIE SOCIALE

Intéressement : La SO SPACE désireuse d'associer collectivement ses salariés à sa bonne marche, à sa performance et à son développement a mis en place à compter du 1^{er} janvier 2014 pour trois ans en accord avec ses salariés, un régime d'intéressement dans le cadre de la législation en vigueur, et notamment des articles L.3311 et suivants du Code du Travail.

Le présent accord s'appliquera aux trois prochains exercices comptables à compter de celui clos le 1^{er} janvier 2014.

Il fixe un montant global de la prime d'intéressement à répartir, égal à 4% de la variation positive du Chiffre d'Affaires de l'année N comparé à l'année N-1 pour le même périmètre d'activité.

Le montant de la prime ainsi calculé est réparti entre les salariés proportionnellement à la durée de présence et au temps de travail.

Il est précisé que cet accord a été adopté suivant la règle de la majorité des 2/3 des salariés.

Les salariés peuvent affecter tout ou partie de leur part d'intéressement au Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) ou au Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) mis en place en juillet dernier.

Par ailleurs, si les résultats d'exploitation le permettent, la SO SPACE se réserve la possibilité chaque année, d'abonder financièrement les sommes issues de la prime d'intéressement versées sur le PEE et/ou PERCO. Les modalités de versement de l'abondement feront l'objet le cas échéant d'un avenant au PEE et/ou PERCO après la clôture de chaque exercice.

L'évolution du chiffre d'affaires 2014/2015 a permis de dégager une prime d'intéressement à répartir d'environ 6.500 € bruts.

Par ailleurs, compte tenu du résultat d'exploitation de l'exercice, le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont décidé au titre de l'exercice 2015 d'abonder à hauteur de 50 % des versements volontaires des salariés sur le PEE ou PERCO dès lors qu'ils sont issus des primes d'intéressement.

Un avenant au PEE et au PERCO fixant les modalités d'abondement sera signé.

Assurance complémentaire santé : Dans le cadre d'un accord signé le 18 décembre 2007, les salariés de la SO SPACE bénéficient d'un régime de remboursement de frais de santé, souscrit auprès de la SMIP, complémentaire à la sécurité sociale au titre duquel la société assume 60% des cotisations de son salarié.

1.2.2. TRESORERIE

La SO SPACE disposait au 31 décembre 2015 d'un montant de trésorerie de 3.896 K€uros dont 76 % en Comptes à Terme de 3 mois à 18 mois rémunérés en moyenne à 2 %, 19% en SICAV monétaires ou Livret B rémunérés à moins de 0,50%.

1.2.3. RESULTATS DE L'EXERCICE

→ Ses activités d'exploitant et de gestionnaire de stationnement payant que la SO SPACE gère conformément aux conventions signées avec la Ville de Niort et d'exploitant de l'Acclameur sur une année dégagent pour 2015 un **chiffre d'affaires** global de **2.336.114 €uros** en augmentation d'environ 7,47 % comparé à celui de l'exercice 2014.

Sa décomposition par établissement est la suivante :

◆ Produits du Stationnement.....	1 619 830 €
◆ L'Acclameur	670 215 €
◆ Autres Produits	46 068 €

▪ Produits de l'activité stationnement et du siège

L'activité stationnement génère à elle seule un chiffre d'affaires total de **1.665.898 €** en diminution de 0,53 % comparé à celui de 2014.

Cette évolution du chiffre d'affaires stationnement s'explique notamment par l'impact de la première heure gratuite sur le parking de la Brèche qui s'est traduit par une nette augmentation de la fréquentation sur cet ouvrage (+ 26 %) par transfert des usagers des autres parkings tels le Marcel-Paul ou l'Hôtel de Ville.

Il est par ailleurs noté un nouveau poste de recettes publicitaires pour un peu plus de 11.000 € générées par le dispositif Cocktail Vision.

Au montant de ce chiffre d'affaires s'ajoute :

- le montant de la compensation financière contractuelle versée par la Ville de Niort déléguante sur les parcs concédés pour un montant de 453.706 € ;

- la reprise de « Provision pour Gros Entretien » de 192.907 € consécutive à l'avenant N°1 du contrat Brèche;

- la reprise des créances douteuses constituées sur l'exercice passé pour 48.094 € du fait du règlement de la totalité des charges de fonctionnement par les acquéreurs des 16 places privatives du parking Saint-Jean.

Il en résulte un total des produits du stationnement de **2.366.988 €uros**, dont les produits issus des transferts de charges, soit une variation de (+) 10,26 %.

▪ Activité Acclameur

Le chiffre d'affaires enregistré sur l'établissement Acclameur s'élève à **670.215 €** en progression de 34 % par rapport à 2014.

Le Chiffre d'Affaires 2015 se décompose de la façon suivante :

- Produits spectacles/concerts 258 K€
- Produits événements sportifs 31 K€
- Produits activités économiques 175 K€
(congrès, séminaires, salons, soirées VIP)
- Produits gestion des bars, traiteurs 25 K€
- Produits activités sportives 75 K€
- Location de bureaux 16 K€
- Rémunération prestation de services 90 K€

A ce chiffre d'affaires s'ajoute, le montant de la compensation financière contractuelle pour sujétions de services publics versée par la Ville délégante à concurrence de 484.924 €, ce qui génère un total de produits pour l'Acclameur de 1.180.422 € « transfert de charges » et reprise des Provisions pour Gros Entretien consommées sur l'exercice compris.

→ Les charges d'exploitation globales s'élèvent à **3.337.318 €** contre **3.438.959 €** à la clôture précédente soit une diminution de 2,95 %.

- **Activité stationnement :**

La part des charges d'exploitation liées à l'activité stationnement représente 2.229.948 € en diminution de 4,02 % comparé à 2014.

Cette évolution est principalement générée par :

- les travaux de réfection des résines au sol et peintures réalisés dans les parkings Marcel Paul, La Roulière et Hôtel de Ville pour 126.000 €;
- par la dispense de versement de la redevance parking Brèche à hauteur de 250.000 € et de l'absence de dotation de « provision pour gros entretien » pour 62.000 € ce, conformément aux termes de l'avenant n°1 au contrat d'affermage.

- **Activité Acclameur :**

Les charges d'exploitation liées à l'activité Acclameur représentent 1.107.369 € soit une diminution de 0,74 % liée en partie par le jeu des amortissements du matériel et équipement d'exploitation.

Le résultat d'exploitation prend également en compte :

- Un produit CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) à hauteur de près de 33 K€,
- Une dotation aux Provisions pour Gros Entretien de 25 K€ fixée contractuellement au titre de la DSP de l'Acclameur.

→ Les résultats sont analysés dans le compte de résultat et font ressortir notamment :

Un résultat d'exploitation global bénéficiaire de **210.092 €** en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent qui ressortait à **- 295.073 €** décomposé comme suit :

- Etablissement stationnement : 137.040 €
- Etablissement Acclameur : 73.052 €

Compte tenu du résultat financier positif de	242 €
du résultat exceptionnel positif de	77 689 €
le résultat comptable bénéficiaire s'établit à	288 023 €

Le résultat financier tient compte des produits financiers pour 75 K€ (rémunération des placements au taux annuel d'environ 2 %) et des économies réalisées du fait de la renégociation des prêts opérée en 2013.

Il est par ailleurs précisé que le le résultat comptable bénéficiaire de l'exercice est imputé sur le déficit fiscal reportable qui s'élevait à 767.139 € en début d'exercice. En conséquence, la SO SPACE ne paiera pas d'Impôt sur les Sociétés au titre de l'année 2015 et le montant du déficit fiscal antérieur restant au 31 décembre 2015 s'établit à 511.844 €.

1.2.4. LE BILAN

Fait ressortir :

A L'ACTIF :

♦ un total d'actif net immobilisé de	5 549 139 €
♦ et un actif net circulant de	4 398 459 €
♦ compte de régularisation actif	29 706 €

AU PASSIF :

♦ un total des capitaux propres de	6 886 581 €
♦ des provisions de	51 075 €
♦ des dettes de	2 491 913 €
♦ des comptes de régularisation passif	547 735 €

Les variations des comptes de bilan correspondent à :

- une reprise de Provision pour Gros Entretien en application des termes de l'avenant N°1 du contrat de Délégation de Service Public Brèche pour 192.907 € ;
- Une reprise de Provision pour créances douteuses sur le dossier soldé des charges de fonctionnement liées aux places privatives du parking Saint-Jean pour 48.094 € ;
- L'affectation du déficit de l'exercice 2014 ;
- L'acquisition de matériel de déstratification thermique installé au sein de la grande Halle de l'Acclameur visant à améliorer le confort des usagers.

1.2.5. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Nous avons réintégré à notre résultat fiscal la somme de 718 Euros au titre des taxes sur les véhicules de société.

1.2.6. ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Nous n'avons pas d'activité en matière de recherche et de développement.

II – ÉVOLUTION

2.1– PROGRES RÉALISÉS – DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

► En application de son avenant N°1 du 29 juin 2015, les dispositions du contrat de délégation de service public sous forme d'affermage du parc de stationnement de la Brèche signé en date du 13 juillet 2011 avec la Ville de Niort pour une durée de dix années ont pris fin par anticipation au 31 décembre 2015.

► A l'issue de cette résiliation anticipée, la Ville de Niort a décidé d'externaliser la gestion de ce parking mais sous forme d'un marché de prestations de service au titre duquel, la SO SPACE prestataire suite à une procédure de consultation, assure :

- l'entretien, la maintenance des équipements ;
- une gestion de proximité des usagers du parking ;
- la gestion pour le compte de la Ville de Niort, des droits payés par l'utilisateur, dans le cadre de régies.

Les risques et périls de l'exploitation sont assumés par la Ville de Niort et le prestataire perçoit une rémunération de cette dernière en contrepartie de l'accomplissement de ses missions.

Les dispositions de ce nouveau marché d'une durée de deux années ont pris effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

► Par marché signé avec la Ville de Niort en date du 29 décembre 2015, cette dernière a confié à la SO SPACE à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour une durée totale ne pouvant excéder quatre années, la gestion du stationnement payant sur parcs de surface.

Ces nouvelles modalités contractuelles concernant la gestion, l'entretien et la maintenance des équipements (contrôle de la télésurveillance, de la phonie, des extracteurs...) de 390 places de stationnement payantes sur divers sites ont pris effet au 1^{er} janvier 2016.

Les risques et périls de l'exploitation sont assumés par la Ville de Niort et la SO SPACE perçoit une rémunération de cette dernière en contrepartie de l'accomplissement de ses missions.

► A l'appui des contrats de concessions signés avec la Ville de Niort concédante pour les quatre ouvrages que sont les parkings Marcel Paul, La Roulière, Saint Jean et Hôtel de ville, le Conseil Municipal en date du 23 novembre 2015 a voté le versement au titre de 2016 d'une compensation financière de 390.936 € HT soit 469.123,20 € TTC.

Cette compensation financière couvre le différentiel entre les tarifs économiques et les tarifs politiques.

2.2– EVENEMENTS POSTERIEURS

Il n'a pas été relevé d'évènements postérieurs susceptibles de modifier les comptes de l'exercice 2015.

2.3- PERSPECTIVES D'AVENIR

► Sur l'activité Stationnement :

- la modification du modèle économique de gestion du parking de la Brèche,
- le maintien du périmètre de gestion des sites du stationnement niortais sur voirie et sur parcs de surface,
- la reconduction du contrat de gestion du parc sécurisé poids lourds de la Crèche pour le compte de la CCI,
- les compensations financières publiques octroyées sur les ouvrages concédés à l'appui des dispositions conventionnelles signées avec la Ville de Niort concédante pour les quatre ouvrages,

permettent d'envisager l'équilibre financier et comptable de cette activité pour les années à venir.

► Sur l'activité Acclameur :

- la révision des conditions financières du contrat d'affermage,
- l'offre de nouvelles prestations autour de l'escalade avec l'installation du bloc d'escalade,

Visent à limiter le risque financier de l'activité jusqu'à l'échéance du contrat fixée au 30 juin 2018.

► Sur les perspectives de développement :

-Le Conseil d'Administration de la SEMIE statuant le 12 février 2016 suivant décision du Conseil Municipal du 1^{er} février 2016 a élu Monsieur Luc DELAGARDE en qualité de Président-Directeur Général de la SEMIE en remplacement de l'ancienne Présidente-Directrice Générale démissionnaire.

Monsieur DELAGARDE exerce donc aujourd'hui la double Présidence-Direction Générale de la SEMIE et de la SO SPACE.

Dans ce cadre, il a proposé aux Conseils d'Administration respectifs des deux structures qui ont accepté, la réalisation d'une étude visant la faisabilité de leur rapprochement afin de mutualiser leurs moyens et leurs forces pour se positionner en véritable outil efficient du développement économique et de la politique de l'habitat au service du Territoire Niortais.

Le résultat de cette étude devrait permettre un positionnement des Administrateurs d'ici la fin de l'année 2016.

-Outre cette perspective de rapprochement, la SO SPACE, soucieuse de développer ses activités, s'est positionnée sur des projets tels :

- la gestion de nouveaux espaces : Tartalin, aires de campings cars de Niort et de Coulon, camping de la Garette,
- la gestion de la dépenalisation du stationnement
- une réflexion sur le développement de l'activité touristique autour du projet Boinot

III - AUTRES INFORMATIONS

3.1 - RÉPARTITION DU CAPITAL

La Ville de NIORT possède plus de 50 % du capital.

3.2 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat comptable de l'exercice 2015 bénéficiaire de **288.023,03 €** au Compte Report à Nouveau.

Après affectation, le report à nouveau créditeur de **34.934,07 €** passe à **322.957,10 €**.

IV – LES PARTICIPATIONS

→ La SO SPACE ne possède aucune participation significative ou réciproque au sens des articles L233-29/L233-30 du Code de Commerce dans d'autres sociétés.

→ Conformément à l'article L225-211 du Code de Commerce, la SO SPACE informe qu'aucune société n'a procédé à l'achat de ses propres actions.

V – CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L-225-38 DU CODE DE COMMERCE

→ CONVENTIONS CONCLUES ET AUTORISÉES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION A ETE POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2015

Conformément au décret n° 2015-545 du 18 mai 2015 pris en application de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, nous vous informons que la liste des conventions visées par les articles L225-38 et suivants au Code de Commerce et ayant fait l'objet d'une approbation préalable et motivée du Conseil d'Administration au cours d'exercices antérieurs mais dont l'exécution a été poursuivie au titre de l'exercice 2015, on fait l'objet d'un réexamen par le Conseil d'Administration du 22 avril 2016, est la suivante :

→ Le Conseil de la SO SPACE a autorisé la signature de conventions pour la garantie de remboursement par la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) de plusieurs emprunts renégociés en 2000 par la SO SPACE anciennement dénommée SOPAC.

Suite à la cession des actions de la CAN à la Ville de Niort, celle-ci est devenue garante des emprunts ci-après en lieu et place de la CAN.

Les emprunts ont fait l'objet d'une renégociation avec la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes en octobre 2013 dont l'objet a porté sur la réduction des taux d'emprunt et corrélativement une diminution des charges financières pour les exercices restant à courir.

Tableau récapitulatif :

Parkings	Autorisation CAN	Autorisation du CS	Autorisation de renégociation du C.A.	Prêteur	Montant	Taux d'intérêt	Durée (en ans)	% garanti par la VDN	Capital restant dû au 31/12/2015	Intérêts 2015
Marcel Paul	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	1 158 612 €	3.92 %	25	50 %	475 031 €	19.373,13 €
La Roulière	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	243 918 €	3.92 %	25	50 %	100 007 €	4.095,56 €
Saint Jean	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEPAC	373 500 €	3.92 %	25	50 %	153 135 €	6.315,24 €
Hôtel de Ville	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	1 311 061 €	3.92 %	25	50 %	537 535 €	21.979,33 €

→ Du fait du transfert intervenu au 1^{er} juillet 2003 entre la CAN et la Ville de Niort, l'ensemble des contrats de concession ci-dessous, a été transféré de la CAN vers la Ville de Niort.

Parkings	Date de signature	Durée	Redevance de 1% versées à la Ville de Niort	Compensations financières versées à la SO SPACE (1) en HT
Marcel Paul	1988	80 ans	2 390 €	154 721 €
La Roulière	1990	80 ans	1 312 €	210 056 €
Saint Jean	1994	40 ans	935 €	43 701 €
Hôtel de Ville	1997	40 ans	2 902 €	45 228 €

(1) Application de la clause contractuelle des traités de concession fixant le principe d'une subvention compensant le différentiel tarif d'équilibre/tarif politique sur les 4 parcs concédés à la SO SPACE. Le montant a été autorisé lors du Conseil d'Administration du 03 octobre 2014 et par le Conseil Municipal du 13 octobre 2014.

→ Conseil de Surveillance du 25 février 2008

- Autorisation de la mise à disposition par la SO SPACE auprès de la SEMIE de moyens humains (Véronique DELPLANQUE) pour la réalisation de prestations administratives et juridiques.

→ Conseils de Surveillance des 25 novembre 2008, 22 septembre 2009 et 02 octobre 2013

- Autorisation pour la signature des contrats de prêts suivant afin de financer :
 - D'une part l'acquisition de l'immeuble avenue Saint Jean d'Angély :
 - Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes : 140 K€
 - D'autre part certains travaux d'amélioration dans les ouvrages et de mise aux normes de l'immeuble avenue Saint Jean d'Angély :
 - Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes : 500 K€
 - Crédit Mutuel Océan : 550 K€.

→ Conseil de Surveillance du 13 mai 2011

- Autorisation donnée au Président du Directoire ou à la Directrice Générale de la SO SPACE à signer le contrat d'affermage visant l'exploitation par cette dernière, du parking souterrain de La Brèche avec la Ville de Niort.

Le Conseil Municipal de Niort dans sa séance du 20 juin 2011 a attribué à la SO SPACE la Délégation de Service Public (DSP) signée le 13 juillet 2011 pour la gestion et l'exploitation du parking souterrain de La Brèche.

Le contrat a pris effet le 19 juillet 2011 pour une durée de dix années s'achévant le 21 juillet 2021. Ce contrat a fait l'objet au cours de l'exercice de la signature d'un avenant N°1 modifiant ses conditions financières pour l'année 2015 et décidant de sa résiliation anticipée au 31 décembre 2015. Les dispositions de cet avenant sont détaillées ci-dessous dans le paragraphe « conventions autorisées au cours de l'exercice ».

→ Conseil de Surveillance du 13 septembre 2011 et Conseil d'Administration des 17 avril 2012 et 02 octobre 2013

- Validation de l'offre définitive de la SO SPACE et autorisations à signer le contrat et un avenant N°1 à la Délégation de Service Public portant sur l'exploitation du centre sportif, évènementiel et d'affaires dénommé l'Acclameur pour une durée de six années veant à échéance le 30 juin 2018. L'avenant n°1 signé le 25 octobre 2013 a porté sur les modalités de fixation des tarifs entre les différentes activités (service public et les activités à caractère marchand) et sur le fait que la compensation financière versée par la Ville de Niort et stipulée au sein du contrat devait s'entendre « hors taxes ».

→ Conseil d'Administration du 20 octobre 2011

- Autorisation donnée au Président-Directeur Général à présenter l'offre de la SO SPACE au marché pour la gestion du stationnement sur les parcs de surface et ouvrages qui a été signé le 23 décembre 2011.

Début de la prestation : 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 Décembre 2015 dans le cadre d'un marché à bons de commande.

→ Conseil d'Administration du 04 janvier 2012

- Autorisation donnée pour la signature d'une convention de partenariat pour la mise en place du dispositif de jalonnement dynamique des parkings Marcel Paul, Espace Niortais (dénommé Hôtel de Ville depuis le 18/12/2015), La Roulière, La Brèche et Moulin du Milieu.

Cette convention qui n'a pas eu d'incidence financière s'est traduite par la mise en place de panneaux indiquant le nombre de places disponibles.

→ Conseil d'Administration des 14 juillet et 24 octobre 2012

- Autorisation du principe d'une souscription de garantie financière à première demande dans le cadre de la Délégation de Service Public de l'Acclameur.
- Autorisation du principe d'une souscription à une caution bancaire dans le cadre de la Délégation de Service Public de la Brèche.

→ Conseil d'Administration 12 avril 2013

- Autorisation pour la signature d'une convention tripartite entre la Ville de Niort, la SO SPACE et les associations occupant la salle de gymnase de l'Acclameur.

Les Conseils Municipaux des 04 février et 18 mars 2013 ont approuvé les termes de cette convention tripartite.

→ Conseil d'Administration du 21 juin 2013

- Autorisation pour la signature d'un contrat de prêt avec la Banque Populaire Centre Atlantique afin de financer les investissements nécessaires à l'exploitation de l'Acclameur.
Le montant de ce prêt accordé à hauteur de 700 K€ au taux fixe annuel de 2,10% a été limité à 605 K€ correspondant au montant des investissements réellement effectués.
La durée de ce prêt calée sur l'échéance du contrat de Délégation de Service Public soit 55 mois.

→ Conseil d'Administration 02 octobre 2013

- Nomination de M. Jean-Philippe JAVELLO en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée de 5 ans à compter du 21 octobre 2013. Monsieur JAVELLO dispose par ailleurs d'une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement de la SO SPACE depuis le 21 octobre 2013.

→ Conseil d'Administration du 08 septembre 2014

- Autorisation pour la signature d'une convention tripartite entre la Ville de Niort, la SO SPACE et les Clubs et associations occupant la Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E.) de l'Acclameur.
Le Conseil Municipal du 15/09/2014 a approuvé les termes de cette convention.
Cette convention a pour objet d'adapter les modalités techniques et financières d'utilisation des espaces sportifs de l'Acclameur aux ajustements effectués à l'issue de la 1^{ère} année d'exploitation.
- Autorisation pour la signature avec la Ville de Niort d'un marché de prestation de services dédié à la gestion du stationnement payant sur Voirie.

Ce marché a été conclu pour une première période allant de sa notification en octobre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 puis est reconductible tacitement pour une durée d'un an. La durée totale du marché (reconduction comprise) ne peut excéder 4 ans.

Il a pour objet la gestion d'un parc de :

- 1127 places de stationnement dont 369 en zone rouge et 758 en zone verte,
- 138 horodateurs,
- 863 horodateurs miniatures embarqués (PIAF)

→ CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS D'EXERCICE

Nous vous informons que la liste des conventions visées par les articles L225-38 et suivants au Code de Commerce et ayant fait l'objet d'une approbation préalable et motivée du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2015 est la suivante :

→ Conseil d'Administration du 27 mars 2015 :

- Autorisation donnée au Président-Directeur Général de signer avec la CHAMBRE DE COMMERCE et d'INDUSTRIE Territoriale le marché de prestation de services pour la surveillance, l'administration des paiements et la maintenance du parc sécurisé pour poids lourd situé sur le cente routier à La Crèche (79260) d'une capacité de 40 places.

Ce marché d'une durée initiale ferme d'un an est renouvelable tacitement deux fois par période d'un an, soit une durée maximale de 3 ans. L'exécution de la prestation a commencé le 11 juin 2015.

→ Conseil d'Administration du 23 avril 2015 :

- Autorisation donnée au Président-Directeur Général de signer l'avenant n°1 à la Délégation de Service Public pour le parking de stationnement de La Brèche portant rupture anticipée du contrat d'affermage signé le 13 juillet 2011.

Aux termes de cet avenant :

- La résiliation anticipée du contrat d'affermage signé le 13 juillet 2011 pour l'exploitation du parking de la Brèche avec effet au 1er janvier 2016 ;
- L'année 2015 constitue une « période de transition » durant laquelle la SO SPACE a continué à exploiter le parking dans les conditions financières déterminées comme suit :
 - Renonciation de la Ville de Niort délégante à percevoir la redevance fixe établie à 250.000 € ;
 - Réintégration dans le compte d'exploitation 2015, du montant des « provisions pour gros entretien et renouvellement » pour 192.907 € et absence de nouvelle dotation ;
 - La Ville délégante s'engage à compenser financièrement toute nouvelle évolution tarifaire y compris l'application de la tarification au ¼ d'heure mise en place par la loi HAMON à compter de juillet 2015.

Les termes de cet avenant ont été agréés par le Conseil Municipal de la Ville de Niort en séance du 19 juin 2015.

→ Conseil d'Administration du 23 juin 2015 :

- Autorisation donnée au Président-Directeur Général de signer avec la Ville de Niort l'avenant n°2 à la Délégation de Service Public pour l'Acclameur prenant en compte les contraintes de gestion révélées et confirmées dès la mise en exploitation de l'Acclameur. Cet avenant a pour objet de :
 - Fixer les modalités de mise en service de la chaufferie bois ;
 - D'isoler la gestion de salle de gymnase, n'ayant pas vocation commerciale, au sein d'un mandat de gestion confié à la SO SPACE avec rémunération des missions effectuées par cette dernière,
 - Augmenter le montant de la compensation de service public à concurrence de 99.000 € HT en raison de la dégradation du contexte économique général et local et de l'augmentation de l'utilisation de l'Acclameur par la Ville pour ses propres besoins.

Les termes de cet avenant ont été agréés par le Conseil Municipal de la Ville de Niort en séance du 19 juin 2015.

→ Conseil d'Administration du 07 octobre 2015 :

- Agrément de la candidature et l'offre de la SO SPACE et autorisation donnée au Président-Directeur Général à signer avec la Ville de Niort l'acte d'engagement ainsi que tous les documents afférent au nouveau marché de prestation pour la gestion du parking souterrain de La Brèche à Niort.

Le Conseil Municipal en date du 23 novembre 2015 a attribué ledit marché à la SO SPACE.

Ce marché prend effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée de deux années.

- Autorisation donnée au Président-Directeur Général à signer avec la Ville de Niort l'avenant n°1 au marché du stationnement payant sur voirie permettant en complément des possibilités tarifaires applicables à ces zones intégrées au sein de ce marché, de proposer aux usagers du périmètre payant, le tarif « macaron résident ». La prise d'effet de cet avenant a été fixée au 1^{er} janvier 2016.

→ Conseil d'Administration du 03 novembre 2015 :

- Agrément de la candidature et l'offre de la SO SPACE et autorisation donnée au Président-Directeur Général à signer avec la Ville de Niort l'acte d'engagement du marché pour la gestion du stationnement payant sur parcs et ouvrages.

Ce nouveau marché d'une durée initiale d'un an est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il regroupe la gestion, l'entretien et la maintenance des équipements des parkings suivants :

-	Parking Jacques de Liniers :	42 places
-	Moulin du Milieu :	220 places
-	Henri Gelin :	59 places
-	Murier :	15 places
-	La Cure :	6 places
-	Parking Saint-Vaize :	48 places

Soit au total :	390 places
-----------------	------------

→ **CONVENTIONS AUTORISEES DEPUIS LA CLOTURE L'EXERCICE**

→ Conseil d'Administration du 10 mars 2016 :

- Autorisation donnée au Président-Directeur Général à signer avec la Ville de Niort l'avenant n°2 au marché pour la gestion du stationnement payant sur voirie.
Cet avenant a pour objet de fixer les modalités d'application et d'exploitation par la SO SPACE du nouveau mode de paiement dématérialisé, via l'application PARK NOW, des droits liés aux places de stationnement sur voirie gérées par horodateurs.
- Autorisation donnée au Président-Directeur Général à signer avec la Ville de Niort l'avenant n°1 au marché pour la gestion du parking souterrain de la Brèche.
Cet avenant a pour objet de fixer les modalités d'application et d'exploitation par la SO SPACE du nouveau mode de paiement dématérialisé, via le dispositif développé par PARKMOBILE, des droits du stationnement payant applicables dans le parking de la Brèche.

VI – VIE DE LA SOCIÉTÉ

6.1 – L'ACTIONNARIAT

Répartition du capital social de la SO SPACE

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en Euros	Nbre d'actions
1. PERSONNES PUBLIQUES			
Ve de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100
TOTAL Personnes Publiques	70,11 %		
2. AUTRES ACTIONNAIRES			
MACIF PARTICIPATIONS SA	9,64 %	336 338,75	22 055
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055
Q PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001
CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10
Groupement des Commerçants rue du Rabot	0,004 %	152,50	10
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10
TOTAL Autres Actionnaires	29,89 %		
TOTAL	100 %	3 488 742,50	228 770

6.2 – INFORMATION SUR LES MANDATS EXERCÉS AU SEIN DE LA SO SPACE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

- Conseil d'Administration :

» Membres publics :

Ville de Niort

- Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général,
- Monsieur Sébastien PARTHENAY,
- Monsieur Dominique DESQUINS,
- Madame Sylvette RIMBAUD,
- Monsieur Christophe POIRIER.

CAN

- Monsieur Michel SIMON.

► Membres privés :

- MACIF PARTICIPATIONS représentée par Monsieur Patrick GIRAUD,
- CAISSE FEDERALE CREDIT MUTUEL OCEAN représentée par Monsieur Vincent PELLOQUIN jusqu'au 27 mars 2015, puis Monsieur Patrick MENARD à compter de cette date,
- la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres représentée par Monsieur Mickaël DESCHAMPS jusqu'au 23 juin 2015 puis Monsieur Thierry PIGANEAU à compter de cette date,
- la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION représentée par Monsieur Frédéric LEGAL,
- la CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres représentée par Monsieur Claude GUIGNARD.

6.3 – PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

Cf. organigramme ci-annexé n°3.

VII – DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur au 1^{er} janvier 2010, vous trouverez ci-dessous le tableau d'information sur les délais de paiement fournisseurs.

ETAT DES ÉCHÉANCES DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS DUS

FOURNISSEURS D'EXPLOITATION :

Échéances	Au 31/12/2015		Au 31/12/2014
15 Jours	72 441,86		23 728,29
30 jours	64 057,14		57 346,93
45 jours et +	26 174,45		5 609,92
TOTAL	162 673,45		86 685,14

FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION :

Échéances	Au 31/12/2015		Au 31/12/2014
15 Jours			
30 jours	3 600,00		5 760,00
45 jours et +			
TOTAL	3 600,00		5 760,00

VIII – INFORMATION SUR LES MANDATS EXERCÉS AU SEIN DE LA SO SPACE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous proposons de vous référer à l'annexe n° 2.

Il est toutefois précisé que cette information concerne toute société autres que :

- Association
- G.I.E.
- Fondation
- Mutuelle assurance
- Mutuelle au sens du code de la mutualité

IX ANNEXES

- Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices (Annexe 1).
- Mentions obligatoires article L225-102-1 du Code du commerce (Annexe 2).
- Organigramme du personnel de la SO SPACE (annexe 3).

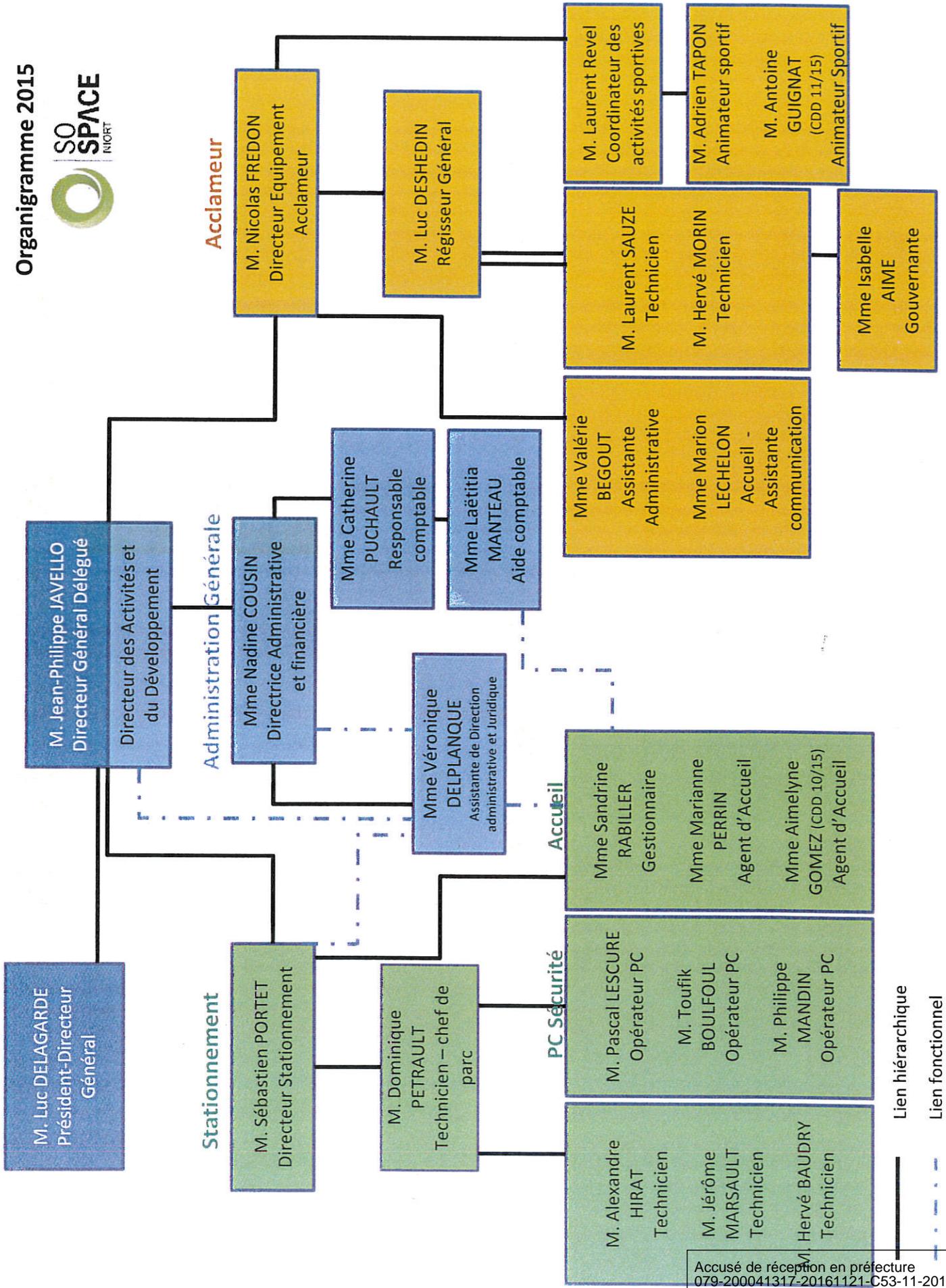
**RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS
CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	2011	2012	2013	2014	2015
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	3 488 743	3 488 743	3 488 743	3 488 743	3 488 743
b) Nombre des actions ordinaires existantes	228 770	228 770	228 770	228 770	228 770
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
* Par conversion d'obligations					
* Par exercice de droits de souscription					
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 560 870	1 721 120	2 114 280	2 173 807	2 336 114
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	329 926	151 763	365 953	371 602	511 607
c) Impôts sur les bénéfices					
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-38 290	-313 123	-191 737	-188 960	288 023
f) Résultat distribué					
III - RESULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1	1	2	2	2
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	-1	-1	-1	1
c) Dividende attribué à chaque action					
IV - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	14	16	22	24	24
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	445 790	562 732	759 809	852 544	890 513
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales...)	217 192	252 607	339 257	361 032	372 656

Date de réception en préfecture : 25/11/2016
 Date de télétransmission : 11/11/2016
 Date de dépôt en préfecture : 11/11/2016
 Date de dépôt en préfecture : 11/11/2016

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

- 4 -

**→ BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2015**

- Arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 avril 2016
- Approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2016

**→ BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS
GLOBAL ET PAR ACTIVITÉ :**

- Stationnement
- Acclameur

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

SO SPACE

**Société Anonyme d'Économie Mixte
à Conseil d'Administration**

BILAN AU 31/12/2015

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

SOMMAIRE

1 - COMPTES DE L'ENTREPRISE

- ACTIF.....	Page 3
- PASSIF.....	Page 4
- COMPTE DE RESULTAT.....	Page 6

2 - ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

2.1 - PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ.....	Page 9
2.2 - ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS.....	Page 10
2.3 - PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	Page 11
2.4 - NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES.....	Page 12
2.5 - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS AUX COMPTES DE BILAN ET DE RÉSULTAT.....	Page 14
TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS.....	Page 15
TABLEAU DE VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS.....	Page 16
ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES.....	Page 17
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN.....	Page 18
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	Page 19
PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE.....	Page 20
DÉTAIL DES COMPTES PRODUITS D'EXPLOITATIONS.....	Page 21
DÉTAIL DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL.....	Page 22
AUTRES INFORMATIONS.....	Page 23
TABLEAU D'ANALYSE DU RESULTAT FISCAL.....	Page 24
ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	Page 25



- 1 -

COMPTES DE L'ENTREPRISE

BILAN ACTIF

	BRUT	AMORTISS. PROV.	NET AU 31/12/15	NET AU 31/12/14
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'Etablissement	-	-	-	-
Concessions, brevets	84 091	62 421	21 671	19 694
Autres immob. incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	40 000	-	40 000	40 000
Constructions	268 320	67 900	200 420	211 589
Inst. techn. mat. et out. indust.	420 044	157 124	262 919	295 674
Autres immobilisations corporelles	472 866	267 715	205 151	236 610
Immob. en cours	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS EN CONCESSION				
Immobilisations en services	11 241 513	6 424 212	4 817 301	5 062 502
Immob. en cours	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	1 677	-	1 677	1 677
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	12 528 511	6 979 372	5 549 139	5 867 746
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS				
Matières premières, approvis.	-	-	-	-
En cours de production	-	-	-	-
Produits intermédi. et finis	-	-	-	-
Marchandises	2 644	-	2 644	500
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	333 035	-	333 035	406 382
Fournisseurs débiteurs	670	-	670	1 015
Personnel	-	-	-	-
Etat impôts sur bénéfices	69 059	-	69 059	35 613
Etat taxes sur chiffre d'affaire	32 499	-	32 499	28 013
Autres créances	64 300	-	64 300	70 016
DIVERS				
Avances et acomptes versés s/comandes	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	2 972 549	-	2 972 549	3 932 066
Disponibilités	923 703	-	923 703	147 860
TOTAL	4 398 459	-	4 398 459	4 621 465
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	29 706	-	29 706	24 665
Charges à répart./plus. exercices	-	-	-	-
TOTAL	29 706	-	29 706	24 665
TOTAL ACTIF			9 977 304	10 513 876

BILAN PASSIF

	NET AU 31/12/15	NET AU 31/12/14
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individ.	3 488 743	3 488 743
Primes d'émissions, fusion, app.	1 022 253	1 022 253
Ecart de réévaluation		
Réserves légale	348 874	348 874
Réserves statu. ou contract.	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	34 934	223 895
	RESULTAT EXERCICE	
	288 023	- 188 960
Subventions d'investissement	1 703 754	1 781 846
Provisions réglementées	-	-
	TOTAL	
	6 886 581	6 676 650
AUTRES FONDS PROPRES		
Prod. d'émission titr. particip		
Avances conditionnées		-
Droits du concédant		-
	TOTAL	
	-	-
PROV./RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL	
	51 075	243 038
	51 075	243 038
DETTES		
Emprunts obligat. convert.	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes établ. créd.		
. Emprunts	1 963 838	2 347 938
. Découvert, concours bancaires	-	-
Emprunts et dettes financ. div		
. Divers	2 420	2 420
. Associés	-	-
Av. et acptes recus/cdes en cours	6 263	6 795
Dettes fournisseurs/cptes rattachés	220 100	394 947
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	97 799	58 967
. Organismes sociaux	110 172	92 808
. Etat impôts sur bénéfices	-	-
. Etat taxes sur chiffre d'affaire	54 838	76 767
. Autres dettes fiscales et sociales	30 619	18 030
Dettes sur immob. et cptes rattachés	3 600	5 760
Autres dettes	2 264	555
	TOTAL	
	2 491 913	3 004 986
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	547 735	589 201
Ecart de conversion passif		
	TOTAL	
	547 735	589 201
	TOTAL PASSIF	
	9 977 304	10 513 876

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/15	AU 31/12/14
<u>PRODUITS</u>		
Ventes de marchandises	18 176	17 571
Production vendue	2 317 937	2 156 236
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	2 336 114	2 173 807
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	938 630	939 755
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	272 627	30 289
Autres produits	40	35
<u>TOTAL</u>	3 547 410	3 143 886
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats de marchandises	14 947	11 189
Variation de stock	- 2 144	- 87
Achats de matière premières et autres approv.	-	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	1 332 674	1 184 313
Impôts, taxes et versements assimilés	224 795	215 068
Salaires et traitements	890 513	852 544
Charges sociales	372 656	361 032
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	463 641	456 458
Dot. provisions sur actif circulant	-	6 826
Dot. provisions pour risques et charges	25 506	97 278
Autres charges	14 730	254 337
<u>TOTAL</u>	3 337 318	3 438 959
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	210 092	- 295 073
<u>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</u>		
Charges communes affectées		
Transfert de charges aux programmes		
<u>TOTAL</u>		
<u>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</u>		
Produits financiers	75 824	46 611
Charges financiers	75 582	84 861
<u>RESULTAT FINANCIER</u>	242	- 38 250
<u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</u>		
Produits exceptionnels	78 092	146 079
Charges exceptionnelles	403	1 717
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	77 689	144 362
Participation des salariés	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	3 701 326	3 336 577
<u>TOTAL DES CHARGES</u>	3 413 303	3 525 537
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	288 023	- 188 960

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

- 2 -

ANNEXES

AUX COMPTES ANNUELS

2-1 Présentation de l'activité – SO SPACE EXERCICE 2015

Depuis juin 2012, la SO SPACE compte deux activités organisées au sein de deux établissements distincts.

STATIONNEMENT

Pour le compte de la Ville de Niort :

- Marchés de Prestation de services :
 - gestion du stationnement payant en voirie,
 - gestion du stationnement payant sur parcs de surface et ouvrages.

- Concessions de service public :
 - Parking Marcel Paul
 - Parking La Roulière
 - Parking Saint Jean
 - Parking Espace Niortais

- Délégation de Service Public :
 - Parking souterrain de la Brèche :
Contrat de Délégation de Service Public sous forme d'affermage du parc de stationnement de La Brèche signé le 13 juillet 2011 et mis en service le 26 novembre 2011.

Pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Deux-Sèvres

- Marché de prestation de services :
 - Gestion du parc sécurisé pour poids lourds de La Crèche mis en service le 11 juin 2012

L'ACCLAMEUR

- Délégation de Service Public pour le compte de la Ville de Niort :
 - Exploitation sous forme d'affermage du centre sportif événementiel et d'affaires de l'Acclameur à Niort avec un contrat signé en date du 25 mai 2012

2-2 Éléments Significatifs

- DSP Parking souterrain de La Brèche

La VILLE DE NIORT et la SO SPACE ont décidé d'un commun accord de mettre fin par anticipation à la Délégation de Service Public (DSP) du parc de stationnement de La Brèche en date du 31 décembre 2015.

Un avenant n°1 à cette DSP, précise notamment les conditions financières de rupture impactant l'exercice 2015 telles que suit :

- Redevance :

Conformément aux termes de l'avenant n°1 à la Délégation de Service Public pour le parking de La Brèche la Ville de Niort renonce à percevoir la redevance fixe établie à 250.000 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- Provisions pour Gros Entretien :

Pour l'exercice 2015 et conformément aux termes de l'avenant n°1 à la Délégation de Service Public pour le parking de La Brèche, il a été procédé à la réintégration des « provisions pour gros entretien » à hauteur de 192.097 € et aucune dotation n'a été enregistrée.

- Compensation financière

Une compensation financière concernant l'équilibre des concessions a été enregistrée pour un montant de 454 K €uros pour le stationnement et 485 K €uros pour l'Acclameur.

- Les crédits d'impôt des entreprises

Les rémunérations 2015 versées aux salariés ont généré un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi à hauteur de 33 K €uros.

2-3 Principes généraux

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015 dont le total est **9.977.304 €uros** et le compte de résultat présenté sous la forme de liste, dont le total des comptes de produits est de **3.701.326 €uros** et le total des comptes de charges de **3.413.303 €uros**, dégagent un résultat bénéficiaire de **288.023 €uros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Ces comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 avril 2016. Ils ne deviendront définitifs qu'après la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes, conformément à **l'article L232-1 du Code de Commerce**.

Les notes et les tableaux ci-après constituent **l'ANNEXE**. Ils font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

"la société a établi ses comptes conformément au règlement de l'Autorité de Normes Comptables (ANC) N°2014-03 et a appliqué les adaptations professionnelles du règlement CRC N°99-05 relatives au traitement comptable dans les sociétés d'économie mixte locales".

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions réglementaires en retenant, notamment, les principes comptables suivants :

- Continuité d'Exploitation ;
- Méthode des coûts historiques ;
- Indépendance des exercices ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes comptables ;

2-4 Notes sur les principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du plan comptable général. Leur application appelle les remarques suivantes :

a) Immobilisations Incorporelles et Corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en respectant les règles fiscales en vigueur et en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Cette rubrique intègre également le matériel d'exploitation des Délégations de Services Publics (D.S.P.) mis à la charge du fermier. Les valeurs d'immobilisations sont les suivantes :

	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette comptable au 31/12/2015
DSP BRECHE	97 366 €	33 271 €	64 096 €
DSP ACCLAMEUR	653 896 €	283 506 €	370 390 €

b) Immobilisations mises en concession :

Figurent sous cette rubrique la valeur des immobilisations mises par la SO SPACE dans les concessions de service public.

Ces actifs font l'objet d'un amortissement linéaire sur les durées suivantes :

- Constructions : 40 ans
- Installations spécifiques : 5 ans à 15 ans

Les terrains sont restés propriété de la Ville de Niort.

c) Dépréciation d'actif Immobilisé :

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible de perdre de la valeur, la SO SPACE compare cette valeur comptable à la valeur recouvrable. Lorsque cette valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la Société constate une dépréciation pour perte de valeur de l'actif.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

d) Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée sur le montant Hors Taxes des créances, lorsque leur valeur probable de recouvrement estimée par l'entreprise à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur nominale.

e) Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires sur achats. La méthode du premier entré, premier sorti est utilisée pour leur valorisation au moment de leur cession.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

f) Subventions d'investissement :

Les quotes-parts de subventions d'investissement sont comptabilisées en produits exceptionnels conformément à la nomenclature comptable en vigueur pour un montant de 78 K€uros.

La durée d'amortissement de ces subventions d'investissement est de 40 ans.

g) Provisions pour charges :

⇒ Sont comptabilisées sous cette rubrique :

- Conformément aux Délégations de Service Public, une provision pour Gros Entretien et renouvellement a été constituée :
 - L'Acclameur : 51 K €uros

h) Produits constatés d'avance :

Cette rubrique correspond :

- aux produits d'abonnements longue durée des garages (amodiations) encaissés à la signature du contrat. Ces produits d'exploitation font l'objet d'un étalement sur la durée de la location comprise entre 12 et 32 ans.

2-5 Compléments

d'informations aux comptes de bilan et de résultat (Pour tous éléments suivants, voir les tableaux annexés)

- a) Tableau de variations des immobilisations brutes.
- b) Tableau de variations des amortissements.
- c) Evolution des Capitaux propres et analyse des emprunts
- d) Tableau de variations des provisions.
- e) Etat des échéances des créances et des dettes.
- f) Etat des produits à recevoir et des charges à payer
- g) Détail des comptes Produits d'Exploitation
- h) Détail du Résultat Exceptionnel
- i) Autres informations
- j) Tableau d'Analyse du Résultat Fiscal
- k) Engagements hors bilan



TABEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS 2015

IMMOBILISATIONS	MONTANT A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE A LA FIN DE L'EXERCICE
		REEVALUATION	ACQUISITION Etc...	VIREMENT POSTE A POSTE	CESSIONS, MISES HORS SERVICE	
INCORPORELLES						
Frais établis. Rech. Dévelop. I	0					
Autres immobilisations incorp. II	79.891		9.050		4.850	84.091
CORPORELLES						
Terrains	40 000					40 000
Constructions	268 320					268 320
* Sur sol propre						
* Inst. générales, agenc. aménag.						
Instal. techniques mat. outil.	426 492		8 857		15 305	420 044
Autres immobilisations corporelles	85 821		35 283			121 104
* Installations générales						
* Matériel de transport						
* Matériel, bureau, informat., mobilier	346 660		6 061		960	351 762
Immob. En cours	11 155 359		86 155			11 241 514
Mise en concession						
Immob. mises en concession en cours						
TOTAL III	12 322 652	0	136 355	0	16 265	12 442 743
FINANCIERES						
Participation et créances rattachées						
Autres titres immobilisés	1 677					1 677
Prêts et autres immob. financière						
TOTAL IV	1 677	0	0	0	0	1 677
TOTAL I + II + III + IV	12 404 220	0	145 405	0	21 115	12 528 511

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
 DE
 Date de télétransmission : 25/11/2016
 Date de réception préfecture : 25/11/2016

TABLEAU DE VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS 2015

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	MONTANT DES AMORTISSEMENTS AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DOTATIONS EXCEPTIONNELLES	DIMINUTIONS AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CEDEES	MONTANT DES AMORTISSEMENTS A LA FIN DE L'EXERCICE
INCORPORELLES					
Frais établis. Rech. Dévelop.					
Autres immobilisations incorp. II	80 497	7 074		4 890	62 421
CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
* Sur sol propre	56 731	11 169			67 900
* Sur sol d'autrui					
* Inst. générales, agenc. aménag.					
Instal. techniques mat. outil.	130 818	41 240		14 934	157 124
Autres immobilisations corporelles					
* Installations générales	38 177	10 402			48 579
* Matériel de transport					
* Matériel, bureau, informatic., mobilier	157 695	62 401		960	219 136
Mise en concession	6 092 857	331 355			6 424 212
TOTAL III	6 476 277	456 567	0	15 893	6 916 951
TOTAL + II + III	6 536 474	463 641	0	20 743	6 979 372

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAL SOCIAL	ACTIONS	NOMINAL	TOTAL
A l'ouverture	228 770	15,2500 €	3 488 743 €
Mouvements			
A la clôture	228 770	15,2500 €	3 488 743 €

<u>CAPITAUX PROPRES</u>	A l'ouverture	Variation		A la clôture
		+	-	
Capital social	3 488 743			3 488 743
Primes d'émissions	1 022 253			1 022 253
Réserve légale	299 967			299 967
Plus-values à long terme	48 907			48 907
Report à nouveau	223 895		188 960	34 934
Résultat d'exercice	-188 960	288 023	-188 960	288 023
Sous total	4 894 804	288 023	0	5 182 827
Subventions d'investis.	1 781 846		78 092	1 703 754
Total	6 676 650	288 023	78 092	6 886 581

ANALYSE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions nettes à l'ouverture de l'exercice :

1 781 846

* Quotes-parts reprises au résultat de l'exercice :

-78 092

Subventions nettes au 31 Décembre 2015

1 703 754

ANALYSE DES EMPRUNTS

Emprunts à l'ouverture de l'exercice

2 347 938

* Nouveaux emprunts

* Échéances d'emprunts

-382 640

* Remboursements anticipés

* Evolutions des intérêts courus

-1 459

Emprunts au 31 décembre 2015

1 963 838

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
 DE
 Date de téléransmission : 25/11/2016
 Date de réception préfecture : 25/11/2016

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN 2015

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmenta: Dotations de l'exercice	Diminutions: Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées :				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour renouvellement				
Provisions pour impôts				
Autres provisions	243 038	25 506	217 469	51 075
TOTAL II	243 038	25 506	217 469	51 075
Provisions pour dépréciation :				
Corporelles				
Sur comptes clients	48 094		48 094	0
Autres provisions				
TOTAL III	48 094	0	48 094	0
TOTAL GENERAL(I+II+III)	291 132	25 506	265 563	51 075

EXPLOITATION	25 506	265 563
FINANCIERES		
EXCEPTIONNELLES	0	0

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
 DE
 Date de télétransmission : 25/11/2016
 Date de réception préfecture : 25/11/2016

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA
CLOTURE DE L'EXERCICE 2015**

ETAT DES CREANCES	TOTAL	- 1 AN	+ D'UN AN
<u>ACTIF CIRCULANT</u>			
CREANCES CLIENTS	333 035	333 035	
IMPOTS SUR LES SOCIETES	69 059	69 059	
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE	32 499	32 499	
DEBITEURS DIVERS	64 970	64 970	
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>	29 706	29 706	
<u>TOTAL</u>	529 269	529 269	0

ETAT DES DETTES	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN - 5 ANS	+ 5 ANS
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT				
A 2 ans maxi. à l'origine	0			
A + de 2 ans à l'origine	1 963 838	336 698	940 572	686 568
EMPRUNTS DETTES FINANCIERES	2 420	2 420		
FOURNISSEURS ET CPTES RATTACHES	220 100	220 100		
PERSONNEL ET CPTES RATTACHES	97 799	97 799		
ORGANISMES SOCIAUX	110 172	110 172		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	0			
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE	54 838	54 838		
AUTRES IMPOTS ET TAXES ASSIMILES	30 619	30 619		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	3 600	3 600		
AUTRES DETTES	2 264	2 264		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	547 735	48 803	184 561	314 371
<u>TOTAL</u>	3 033 385	907 313	1 125 133	1 000 938

Emprunts souscrits en cours d'exercice 0
Emprunts remboursés cours d'exercice 382 640

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de téléransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 2015

POSTES DU BILAN ACTIF	MONTANT
CREANCES :	
Clients et comptes rattachés	40 225
Fournisseurs débiteurs	
Personnel	
Etat impôts sur bénéfices	
Etat taxes sur chiffre d'affaires	5 314
Autres créances	64 300
DIVERS :	
Avances et acptes versés s/commandes	
Valeurs mobilières de placement	7 709
Disponibilités	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	117 548
COMPTES DE REGULARISATION :	
Charges constatées d'avance	29 706
Charges à répartir s/plusieurs exercices	
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	29 706
TOTAL	147 254

CHARGES A PAYER ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

POSTES DU BILAN PASSIF	MONTANT
DETTES :	
Emprunts obligataires convertibles	
Emprunts et dettes auprès Ets de crédit	10 262
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 427
Dettes fiscales et sociales	168 080
Dettes/immobilisations et cptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES DETTES	235 769
COMPTES DE REGULARISATION :	
Produits constatés d'avance	547 735
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION	547 735
TOTAL	783 504

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

DETAIL DES COMPTES PRODUITS D'EXPLOITATION

2015

CHIFFRE D'AFFAIRES

NATURE	MONTANT
Stationnement	1 619 830
L'Acclameur	670 215
Produits divers	46 068
	2 336 114

AUTRES PRODUITS

NATURE	MONTANT
<u>SUBVENTION D'EXPLOITATION</u>	938 630
<u>TRANSFERT DE CHARGES :</u>	
Avantage en nature	2 226
Remboursement personnel en formation	
Remboursement sinistre par l'assurance	4 120
Divers	718
Sous total	7 064
<u>REPRISE SUR PROVISIONS :</u>	
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	48 094
Reprise de provisions pour risques et charges	217 469
Sous total	265 563
<u>PRODUITS DIVERS :</u>	
Produits divers de gestion courante	40
TOTAL	1 211 296

DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits exceptionnels sont constitués des éléments suivants :

* Produits des cessions d'éléments d'actif	
* Quote-part de subventions d'investissements	78 092
* Autres produits exceptionnels	

TOTAL	78 092
-------	---------------

Les charges exceptionnelles sont constituées des éléments suivants :

* Charges diverses except.	32
* Dotations aux amortissements	
* Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	371
* Dotations aux provisions pour dépréciation d'immobilisation	

TOTAL	403
-------	------------

AUTRES INFORMATIONS

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mission légale de commissariat aux comptes, certification des comptes annuels

HT

23 700

Autres diligences et prestations directement liées à l'audit du Commissariat aux comptes

HT

950

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

		TOTAL	L'ACCLAMEU R	STATIONN
Ouvriers	H.			
	F.			
Employés	H.	5,25	2,25	3
	F.	5,5	3	2,5
Agents de maîtrise/Techniciens	H.	7	3	4
	F.	2		2
Cadres	H.	3	1	2
	F.	1		1
	Hommes	15,25	6,25	9
	Femmes	8,5	3	5,5
	TOTAL	23,75	9,25	14,5

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas divulguée car elle conduirait à donner des éléments individuels.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

TABLEAU D'ANALYSE DU RESULTAT FISCAL

	TOTAL	Ventilation	
		Courant	Exceptionnel
- Résultat avant impôt et participation	288 023	210 334	77 689
- Réintégrations	719	719	
- Déductions	33 446	33 446	
RESULTAT IMPOSABLE	255 296	177 607	77 689
PRODUIT REPORT EN ARRIERE DES DIFFICILTES	6 789	6 789	

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

	Montant	Impôts
<u>ACCROISSEMENTS :</u>		
Subvention à réintégrer au résultat	1 703 754	567 918
TOTAL	1 703 754	567 918
<u>ALLEGEMENTS :</u>		
Organic		0
Provisions pour risques et charges		0
TOTAL	0	0

ENGAGEMENTS HORS BILAN 2015

		MONTANT	OBSERVATIONS
A - ENGAGEMENTS DE GARANTIE			
1 - Engagements donnés			
* Parking MARCEL PAUL	Brut	3 204 121	Contrat de concession en date du 1/11/88 pour une durée de 80 ans.
	Net	1 024 672	
* Parking LA ROULIERE	Brut	3 097 401	Contrat de concession en date du 21/6/90 pour une durée de 40 ans.
	Net	1 164 125	
* Parking SAINT JEAN	Brut	1 443 309	Contrat de concession en date du 05/07/94 pour une durée de 40 ans. Mis en service le 8 avril 1997
	Net	740 948	
* Parking ESPACE NIORTAIS	Brut	3 564 619	Contrat de concession en date du 03/01/97 pour une durée de 40 ans. Mis en service le 15 novembre 1999
	Net	1 909 475	
B - ENGAGEMENTS DONNES PAR DES ACTIONNAIRES BENEFICIAIRES A DES TIERS			
Engagement Ville de Niort à hauteur de 50 %		632 854	Capital restant dû au 31/12/2015 : Caisse d'Epargne 475 031 Marcel Paul Caisse d'Epargne 100 007 La Roulière Caisse d'Epargne 153 135 Saint Jean Caisse d'Epargne 537 535 Espace Niortais 1 265 708
C - ENGAGEMENTS LIES AUX INDEMNITES DE FIN DES CARRIERE			
Engagement au 31/12/2013		139 720	Références du calcul : Table de mortalité TF 00-02 Taux d'actualisation - source TEC 10 Taux d'actualisation - valeur 2,497% Turn over 3%
Age de départ	65 ans		
Taux de charges	50%		
Taux de progression des salaires	2%		

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

COMPTES DE RESULTAT

	AU 31/12/15	AU 31/12/14
PRODUITS		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	1 665 898	1 674 761
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	1 665 898	1 674 761
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	453 706	464 391
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	247 347	7 481
Autres produits	37	33
TOTAL	2 366 988	2 146 666
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matières premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	904 091	753 849
Impôts, taxes et versements assimilés	171 049	164 571
Salaires et traitements	538 269	502 459
Charges sociales	232 596	216 936
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	369 747	362 379
Dot. provisions sur actif circulant	-	6 826
Dot. provisions pour risques et charges	-	62 278
Autres charges	14 196	254 071
TOTAL	2 229 948	2 323 369
RESULTAT D'EXPLOITATION	137 040	- 176 703
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT		
Charges communes affectées	361 510	258 516
Transfert de charges aux programmes	278 363	214 568
TOTAL	83 147	43 948
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Produits financiers	75 824	46 433
Charges financières	66 541	76 087
RESULTAT FINANCIER	9 283	- 29 653
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	78 092	146 079
Charges exceptionnelles	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	78 092	146 079
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
TOTAL DES PRODUITS	2 882 415	2 597 694
TOTAL DES CHARGES	2 574 852	2 614 024
RESULTAT DE L'EXERCICE	307 562	16 330

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de téltransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

COMPTES DE RESULTAT

	AU 31/12/15	AU 31/12/14
PRODUITS		
Ventes de marchandises	18 176	17 571
Production vendue	652 039	481 475
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	670 215	499 046
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	484 924	475 364
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	25 280	22 808
Autres produits	3	2
TOTAL	1 180 422	997 221
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	14 947	11 189
Variation de stock	2 144	87
Achats de matière premières et autres approv.	-	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	428 583	430 465
Impôts, taxes et versements assimilés	53 746	50 497
Salaires et traitements	352 245	350 085
Charges sociales	140 060	144 096
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	93 894	94 079
Dot. provisions sur actif circulant	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	25 506	35 000
Autres charges	534	266
TOTAL	1 107 369	1 115 590
RESULTAT D'EXPLOITATION	73 052	118 370
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT		
Charges communes affectées	-	
Transfert de charges aux programmes	83 147	43 948
TOTAL	83 147	43 948
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Produits financiers	-	178
Charges financiers	9 041	8 775
RESULTAT FINANCIER	9 041	8 597
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	-	
Charges exceptionnelles	403	1 717
RESULTAT EXCEPTIONNEL	403	1 717
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
TOTAL DES PRODUITS	1 180 422	997 399
TOTAL DES CHARGES	1 199 961	1 170 030
RESULTAT DE L'EXERCICE	19 539	172 631

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

- 5 -

**ENGAGEMENTS FINANCIERS
DE LA VILLE DE NIORT
ET
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

⇒ **CAPITAL SOUSCRIT**

1- VILLE DE NIORT

- **160 291 Actions dont :**
 - **72.069 actions d'une valeur nominale de 15,25 €uros pour un total de 1.099.052,25 €uros**
 - **88.222 actions d'une valeur nominale de 15,25 €uros issues de l'augmentation de capital décidée en 2007 pour un total de 1.345.385,50 €uros**
- **Soit un total souscrit par la Ville de Niort au titre du capital social de 2.444.437,75 €uros.**

D'autre part, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée en 2007 une prime d'émission de 7,42 €uros par nouvelle action a été versée par la Ville de Niort soit un total de 654.607,24 €uros.

2- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

- **100 Actions d'une valeur nominale de 15,25 €uros**
- **Total souscrit par la CAN : 1 525,00 €uros**

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

⇒ **ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES PAR LA VILLE DE NIORT**
AU 31 DECEMBRE 2015

PARKINGS CONCÉDÉS	PRÊTEURS	MONTANT INITIAL	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2015 (hors intérêts)	% GARANTI PAR LA VILLE
MARCEL PAUL	CAISSE D'EPARGNE	1 158 613 €	475.031 €	50 % soit 237.515,50 €
LA ROULIÈRE	CAISSE D'EPARGNE	243 918 €	100 007 €	50 % soit 50.003,50 €
SAINT JEAN	CAISSE D'EPARGNE	373 500 €	153 135 €	50 % soit 76.567,50 €
ESPACE NIORTAIS	CAISSE D'EPARGNE	1 311 061 €	537 535 €	50 % soit 268.767,50 €
TOTAUX			1.265.708 €	632.854,00 €

- 6 -

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016



Exercice clos le 31 décembre

2015

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

S.A. SO SPACE

Hôtel de Ville
79000 NIORT

S.A. SO SPACE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SO SPACE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

SIÈGE SOCIAL: NIORT

53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT Cedex 9
Tél. : 05 49 32 49 01
Fax: 05 49 32 49 17

FONTENAY-LE-COMTE

38 rue de la Capitale du Bas Poitou
BP 20173
85203 FONTENAY-LE-COMTE Cedex
Tél. : 02 51 69 06 10
Fax: 02 51 69 96 07

FUTUROSCOPE

Téléport 1 - @ 7 bis
Avenue de Galilée, BP 10115
86961 FUTUROSCOPE Cedex
Tél. : 05 49 49 49 10
Fax: 05 49 49 01 54

LA ROCHE-SUR-YON

52 rue Jacques-Yves Cousteau
Bâtiment A, BP 409
85010 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. : 02 51 62 22 01
Fax: 02 51 62 20 43

PARIS

69 rue La Boétie
75008 PARIS

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-M.A.I.
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2-2 de l'annexe aux comptes annuels fait référence aux éléments significatifs de l'exercice.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné la correcte traduction en comptabilité des incidences financières contenues dans les contrats de concession et de délégation de service public.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Niort, le 23 mai 2016

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Christophe MALÉCOT

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016



Exercice clos le 31 décembre

2015

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

S.A. SO SPACE

Hôtel de Ville
79000 NIORT

S.A. SO SPACE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

SIÈGE SOCIAL : NIORT

53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT Cedex 9
Tél. : 05 49 32 49 01
Fax : 05 49 32 49 17

FONTENAY-LE-COMTE

38 rue de la Capitale du Bas Poitou
BP 20173
85203 FONTENAY-LE-COMTE Cedex
Tél. : 02 51 69 06 10
Fax : 02 51 69 96 07

FUTUROSCOPE

Téléport 1 - @ 7 bis
Avenue de Galilée, BP 10115
86961 FUTUROSCOPE Cedex
Tél. : 05 49 49 49 10
Fax : 05 49 49 01 54

LA ROCHE-SUR-YON

52 rue Jacques-Yves Cousteau
Bâtiment A, BP 409
85010 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. : 02 51 62 22 01
Fax : 02 51 62 20 43

PARIS

69 rue La Boétie
75008 PARIS

Accusé de réception en préfecture
079-20004317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Marché de prestation de services

- Dirigeant concerné :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale
- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 27 mars 2015 a autorisé le Président Directeur Général de votre société à signer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale un marché de prestation de services pour la surveillance, l'administration des paiements et la maintenance du parc sécurisé pour poids lourds situé au centre routier de La Crèche.

- Modalités :

Ce marché, d'une durée initiale ferme d'un an, est renouvelable tacitement deux fois par période d'un an, soit d'une durée maximale de 3 ans. L'exécution de la prestation a commencé le 11 juin 2015.

Le montant facturé par la SO SPACE s'élève à 42 772 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2. Avenant à la délégation de Service Public pour le parking souterrain de la Brèche

- Dirigeant concerné :
 - Ville de Niort
- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 23 avril 2015 a autorisé votre Président Directeur Général à signer l'avenant n°1 à la Délégation de Service Public pour le parking de stationnement de La Brèche portant rupture anticipée du contrat d'affermage signé le 13 juillet 2011.

- Modalités :

Les termes de cet avenant, acceptés par le Conseil Municipal de la Ville de Niort du 19 juin 2015, sont les suivants :

- la résiliation anticipée du contrat d'affermage pour l'exploitation du parking de La Brèche avec effet au 1^{er} janvier 2016 ;
- pour l'année 2015 qui constitue une « période de transition » durant laquelle la SO SPACE a continué à exploiter le parking, les conditions financières ont été déterminées comme suit :
 - o renonciation de la Ville de Niort déléguante à percevoir la redevance fixe de 250 000 € ;
 - o réintégration dans le résultat 2015, du montant des provisions pour gros entretien et renouvellement de 192 907 € et absence de nouvelle dotation ;
 - o la Ville de Niort déléguante s'engage à compenser financièrement toute nouvelle évolution tarifaire y compris l'application de la tarification au ¼ d'heure mise en place par la loi Hamon à compter de juillet 2015

3. Avenant à la délégation de Service Public pour l'Acclameur

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 23 juin 2015 a autorisé votre Président Directeur Général à signer l'avenant n°2 à la Délégation de Service Public pour l'Acclameur.

- Modalités :

Les termes de cet avenant, acceptés par le Conseil Municipal de la Ville de Niort du 19 juin 2015, sont les suivants :

- fixer les modalités de mise en service de la chaufferie bois ;
- isoler la gestion de la salle de gymnase au sein d'un mandat de gestion confié à la SO SPACE avec rémunération des missions effectuées par votre société, pour un montant de prestations de 90 190 € ;
- augmenter le montant de la compensation de service public à concurrence de 99 000 € H.T. en raison de la dégradation du contexte économique général et local et de l'augmentation de l'utilisation de l'Acclameur par la Ville de Niort pour ses propres besoins, pour un montant global de 484 924 €

4. Acte d'engagement pour la gestion du parking souterrain de la Brèche

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 7 octobre 2015 a autorisé le Président Directeur Général de votre société à signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents afférents au nouveau marché de prestations pour la gestion du parking souterrain de La Brèche.

- Modalités :

Le Conseil Municipal de la Ville de Niort a attribué ledit marché à la SO SPACE le 23 novembre 2015.

Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée de deux années.

5. Avenant n°1 au marché du stationnement payant sur voirie

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 7 octobre 2015 a autorisé votre Président Directeur Général à signer avec la Ville de Niort l'avenant n°1 au marché du stationnement payant sur voirie permettant, en complément des possibilités tarifaires applicables à ces zones intégrées au sein de ce marché, de proposer aux usagers du périmètre payant, le tarif « macaron résident ».

- Modalités :

La prise d'effet de cet avenant a été fixée au 1^{er} janvier 2016.

6. Acte d'engagement pour la gestion du stationnement payant sur parcs et ouvrages

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 3 novembre 2015 a autorisé votre Président Directeur Général à signer avec la Ville de Niort l'acte d'engagement du marché pour la gestion du stationnement payant sur parcs et ouvrages.

- Modalités :

Ce nouveau marché d'une durée initiale d'un an est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016. Il regroupe la gestion, l'entretien et la maintenance des équipements des parkings suivants :

- Parking Jacques de Liniers	42 places
- Moulin du Milieu	220 places
- Henri Gelin	59 places
- Murier	15 places
- La Cure	6 places
- Parking Saint-Vaize	48 places

Soit au total	390 places

Conventions autorisées depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées depuis la clôture de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avenant n°2 au marché pour la gestion du stationnement payant sur voirie

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 10 mars 2016 a autorisé le Président Directeur Général de votre société à signer avec la Ville de Niort l'avenant n°2 au marché pour la gestion du stationnement payant sur voirie.

- Modalités :

Cet avenant a pour objet de fixer les modalités d'application et d'exploitation par la SO SPACE du nouveau mode de paiement dématérialisé, via l'application PARK NOW, des droits liés aux places de stationnement sur voirie gérées par horodateurs.

2. Avenant n°1 au marché pour la gestion du parking souterrain de La Brèche

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 10 mars 2016 autorisé le Président Directeur Général de la SO SPACE à signer avec la Ville de Niort l'avenant n°1 au marché pour la gestion du parking souterrain de la Brèche.

- Modalités :

Cet avenant a pour objet de fixer les modalités d'application et d'exploitation par la SO SPACE du nouveau mode de paiement dématérialisé, via le dispositif développé par PARKMOBILE, des droits du stationnement payant applicables dans le parking.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions de garantie d'emprunts

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil a autorisé la signature de conventions pour la garantie de remboursement par la Communauté d'Agglomération de Niort de plusieurs emprunts renégociés en 2000 par votre société.

Suite à la cession des actions de la Communauté d'Agglomération de Niort à la Ville de Niort, celle-ci est devenue garante des emprunts présentés ci-après en lieu et place de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Les emprunts ont fait l'objet d'une renégociation avec la CEAPC en octobre 2013 dont l'objet a porté sur la réduction des taux d'emprunt et corrélativement une diminution des charges financières pour les exercices restant à courir.

Les principales caractéristiques de ces conventions renégociées sont présentées ci-après sous forme de tableau synthétique :

Garages	Autorisation du C. de Commun.	Autorisation du C.S.	Autorisation de renégociation du C.A.	Prêteur	Montant	Taux d'intérêt	Durée (en ans)	% garanti par la VDN	Capital restant dû 31/12/2015	Intérêts 2015
Marcel Paul	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	1 158 612 €	3,92%	25	50%	475 031 €	19 373 €
La Roulière	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	243 918 €	3,92%	25	50%	100 007 €	4 095 €
Saint Jean	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	373 500 €	3,92%	25	50%	153 135 €	6 315 €
Espace Niortais	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	1 311 061 €	3,92%	25	50%	537 535 €	21 979 €

2. Autres conventions SO SPACE / Ville de NIORT

Du fait du transfert intervenu au 1^{er} juillet 2003 entre la Communauté d'Agglomération de Niort et la Ville de Niort, l'ensemble des conventions ci-dessous, à l'exception du contrat de maintenance, a été transféré de la Communauté d'Agglomération de Niort vers la Ville de Niort.

Nom de l'ouvrage	Date de signature	Durée	Redevances de 1% versées à la Ville de Niort	Compensations financières versées à la SO SPACE ⁽¹⁾
Marcel Paul	1988	80 ans	2 390 €	154 721 €
La Roulière	1990	80 ans	1 312 €	210 056 €
Place St Jean	1994	40 ans	935 €	43 701 €
Espace Niortais	1997	40 ans	2 902 €	45 228 €

⁽¹⁾ Application de la clause contractuelle des traités de concession fixant le principe d'une subvention compensant le différentiel tarif d'équilibre/tarif politique sur les quatre parcs concédés à la SO SPACE. Le montant a été autorisé lors du conseil d'administration du 3 octobre 2014 et par le conseil municipal du 13 octobre 2014.

3. Convention de mise à disposition de personnel avec la SEMIE

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil du 25 février 2008 a autorisé la mise à disposition par votre société de moyens humains pour la réalisation de prestations administratives et juridiques.

- Modalités :

La mise à disposition par la SO SPACE de Mme Véronique DELPLANQUE auprès de la SEMIE s'est traduite par un produit de 13 780 € hors taxes sur l'exercice 2015.

4. Conventions de contrats de prêt

- Dirigeants concernés :

- Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes (CEAPC)
- Crédit Mutuel Océan

- Nature et objet :

Vos conseils des 25 novembre 2008, 22 septembre 2009 et 2 octobre 2013 ont autorisé la signature des contrats de prêts suivants afin de financer :

- d'une part, l'acquisition de l'immeuble Avenue St Jean d'Angély :

- Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes 140 K€

- d'autre part, certains travaux d'amélioration dans les ouvrages et de mise aux normes de l'immeuble Avenue St Jean d'Angély :

- Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes 500 K€
- Crédit Mutuel Océan 550 K€

- Modalités :

Au titre de ces contrats, les intérêts s'élèvent pour l'exercice 2015 à :

- 13 111 € pour la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes
- 1 665 € pour le Crédit Mutuel Océan

5. Délégation de Service Public du parking souterrain de la Brèche

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Le 13 mai 2011, votre conseil a autorisé le Président du Directoire ou la Directrice Générale de la SO SPACE à signer le contrat d'affermage du parking souterrain de la Brèche avec la Ville de Niort.

Le Conseil Municipal de Niort dans sa séance du 20 juin 2011 a attribué à la SO SPACE la Délégation de Service Public (DSP) signée le 13 juillet 2011 pour la gestion et l'exploitation du parking souterrain de la Brèche pour 10 ans, soit jusqu'au 21 juillet 2011.

- Modalités :

Conformément à l'article 13 sur la redevance pour occupation du domaine public de la Délégation de Service Public, la SO SPACE comptabilisait une redevance nette forfaitaire de 250 000 €.

L'avenant n°1 à la DSP a modifié les conditions financières pour l'année 2015 tel que décrit aux pages 2 et 3 du présent rapport.

6. Délégation de Service Public de l'Acclameur

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil du 13 septembre 2011 a autorisé le Directoire à présenter la candidature de la SO SPACE à la Délégation de Service Public portant sur l'exploitation du centre sportif, événementiel et d'affaires dénommé l'Acclameur.

Dans ses délibérations des 17 avril 2012 et 2 octobre 2013, votre conseil d'administration a validé l'offre définitive et a autorisé les signatures du contrat et d'un avenant n°1.

L'avenant n°1 signé le 25 octobre 2013 a porté sur le processus de fixation des tarifs entre les différentes activités (service public et les activités à caractère marchand) et sur le fait que la compensation financière versée par la Ville de Niort devait s'entendre « hors taxes ».

Dans sa délibération du 23 juin 2015, votre conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant n° 2 décrit à la page 3 du présent rapport.

- Modalités :

Cette convention a eu les incidences financières suivantes sur l'exercice 2015 :

- conformément à l'article 24.9, la SO SPACE a perçu une participation financière de la Ville de Niort de 484 924 € H.T. ;
- conformément à l'article 24.6, la SO SPACE versera à la Ville de Niort déléguante une redevance d'un montant de 12 € pour la mise à disposition des ouvrages et équipements

7. Gestion du stationnement payant sur les parcs de surface et ouvrages

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 20 octobre 2011 a autorisé le Président Directeur Général à présenter l'offre de la SO SPACE au marché pour la gestion du stationnement payant sur les parcs de surface et ouvrages qui a été signé le 23 décembre 2011.

- Modalités :

Les prestations facturées par la SO SPACE s'élèvent à 229 653 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

8. Convention de partenariat

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 4 janvier 2012 a autorisé la signature d'un partenariat pour la mise en place du dispositif de jalonnement dynamique des parkings Marcel Paul, Espace Niortais, La Roulière, La Brèche et Moulin du Milieu.

- Modalités :

Cette convention, qui n'a pas eu d'incidence financière, s'est traduite par la mise en place de panneaux indiquant le nombre de places disponibles.

La Ville de Niort s'engage à :

- Assurer le bon fonctionnement des infrastructures ;
- Porter à la connaissance de votre société toute évolution concernant le système mis en place

La SO SPACE s'engage à :

- Alimenter le système d'information géré par la Ville de Niort ;
- Coopérer avec les services de la Ville afin d'assurer un service de qualité

9. Convention de garantie financière

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration des 14 juillet et 24 octobre 2012 a autorisé le principe d'une souscription de garantie financière à première demande dans le cadre de la Délégation de Service Public de l'Acclameur.

- Modalités :

Cette convention n'a pas eu d'effet au titre de l'exercice clos 31 décembre 2015.

10. Convention de caution bancaire

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration des 14 juillet et 24 octobre 2012 a autorisé le principe d'une souscription à une caution bancaire dans le cadre de la Délégation de Service Public de la Brèche.

- Modalités :

Cette convention n'a pas eu d'effet au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

11. Conventions tripartites entre la Ville de Niort, certaines associations et votre société

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration des 12 avril 2013 et 8 septembre 2014 a autorisé la signature de deux conventions tripartites entre la Ville de Niort, la SO SPACE et les associations occupant la salle de gymnase et la Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E) de l'Acclameur. La convention relative à la mise à disposition de la S.A.E a été revisitée.

Les conseils municipaux des 4 février et 18 mars 2013 pour le gymnase, et 15 septembre 2014 pour la S.A.E. ont approuvé les termes de ces conventions tripartites.

- Modalités :

Ces conventions ont pour objet de fixer les conditions d'utilisation de ces équipements et de modifier les conditions tarifaires d'utilisation de la S.A.E. par les clubs et associations.

12. Signature avec la Ville de Niort d'un marché de prestation

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 8 septembre 2014 a autorisé la signature d'un marché de prestation de services dédié à la gestion du stationnement sur voirie de la Ville de Niort.

- Modalités :

Ce marché a été conclu pour une première période allant de sa notification en octobre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 puis est reconductible pour une durée d'un an. La durée totale du marché (reconduction comprise) ne peut excéder 4 ans. Il a pour objet la gestion d'un parc de :

- 1 127 places de stationnement dont 369 en zone rouge et 758 en zone verte ;
 - 138 horodateurs ;
 - 863 horodateurs miniatures embarqués « PIAF »

Le total du produit acquis par votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'établit à 145 191 €.

13. Souscription d'un contrat de prêt

- Dirigeant concerné :
 - Banque Populaire Centre Atlantique (BPCA)
- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 21 juin 2013 a autorisé la signature d'un contrat de prêt avec la BPCA afin de financer les investissements nécessaires à l'exploitation de l'Acclameur.

- Modalités :

La BPCA a accordé un prêt de 700 K€ sur 5 ans au taux fixe annuel de 2,10 % dont 605 K€ ont été libérés sur 2014. Cette souscription s'est accompagnée d'un adossement sur un placement de 400 K€ sur des comptes à terme de la BPCA.

Ce prêt a été limité à 605 K€ sur la base des investissements réels. La charge d'intérêt supportée par votre société sur l'exercice 2015 s'est élevée à 9 041 €.

14. Contrat avec un dirigeant

- Dirigeant concerné :
 - M. Jean-Philippe JAVELLO
- Nature et objet :

Dans sa délibération du 2 octobre 2013, votre conseil d'administration a décidé de nommer M. Jean-Philippe JAVELLO en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée de 5 ans à compter du 21 octobre 2013.

• Modalités :

La rémunération brute de M. Jean-Philippe JAVELLO s'est élevée à 75 708 € au titre de l'exercice 2015, dont :

- 3 600 € au titre de son mandat social ;
- 72 108 € au titre de ses fonctions salariées en tant que responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite des projets de votre société

Fait à Niort, le 23 mai 2016

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Christophe MALÉCOT

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

- 7 -

EXERCICE DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX ET RÔLE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MODE DE GOUVERNANCE , rétrospective...

- Depuis le 20 octobre 2011, la SO SPACE est géré par un Conseil d'Administration.
- Sur proposition du Président-Directeur Général, le Conseil d'Administration du 02 octobre 2013 a nommé Monsieur Jean-Philippe JAVELLO, Directeur Général Délégué pour une durée de cinq années à compter du 21 octobre 2013.
Ce dernier exerce également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement au sein de la SO SPACE.
- Suite au scrutin de mars 2014, le Conseil d'Administration du 06 mai 2014 a :
 - confirmé le choix du Conseil d'Administration du 20 octobre 2011 s'agissant du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.
 - élu la Ville de Niort, Présidente du Conseil d'Administration représentée par Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général conformément à la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Niort du 11 avril 2014.

POUVOIRS

➤ Le Conseil d'Administration est investi de tous les pouvoirs pour prendre toutes les décisions nécessaires à la gestion et au développement de la société.

Il est chargé de l'établissement des comptes sociaux annuels et du rapport de gestion soumis ensuite à la validation de l'Assemblée Générale Annuelle.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

➤ Dans le cadre des orientations fixées par le Conseil d'Administration, le **Président-Directeur Général** (PDG) assisté du **Directeur Général Délégué** (DGD) assurent la gestion courante de la SO SPACE :

- Le PDG est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société à l'égard des tiers.

Toutefois il doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration lorsqu'il contracte un emprunt d'un montant supérieur à 200.000 €uros soit deux cent mille €uros.

Il est en outre rappelé que cette limitation de pouvoirs est inopposable aux tiers.

Le Conseil d'Administration a conféré au DGD les pouvoirs suivants :

- Diriger et surveiller toutes les affaires sociales ;
 - Signer la correspondance ;
 - Effectuer tous achats de matériels, de marchandises et autres ;
 - Passer et accepter tous traités et marchés, à forfait ou autrement, rentrant dans l'objet de la SO SPACE, faire toutes soumissions, prendre part à toutes adjudications ;
 - Toucher les sommes dues à la SO SPACE ; payer celles qu'elle pourra devoir ; régler et arrêter tous comptes ;
 - Contracter et résilier toutes assurances ;
 - Souscrire, endosser, accepter, négocier et acquitter tous effets de commerce ;
 - Faire ouvrir à la SO SPACE dans tous les établissements de crédit ou banques, tous comptes courants et d'avances sur titres ; créer tous chèques et effets pour le fonctionnement de ces comptes ;
 - Exercer toutes actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant ; représenter la SO SPACE dans toutes opérations de redressement ou liquidation judiciaire ;
 - Faire tous traités et transactions ; consentir tous acquiescements, ainsi que toutes subrogations et antériorités, et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement ;
 - Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, constituer tous mandataires spéciaux, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour l'administration générale des affaires de la SO SPACE et l'exécution des décisions du Conseil.
-
- En revanche, comme il en est pour le Président-Directeur Général, le Conseil d'Administration a décidé que pour les actes ci-dessus énumérés, le Directeur Général Délégué devra obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration lorsqu'il contracte un emprunt d'un montant supérieur à 200.000 €uros soit deux cent mille euros.
 - cette limitation de pouvoirs est inopposable aux tiers.

➤ Les décisions prises par l'**Assemblée Générale des Actionnaires** sont :

- en Assemblée Générale ordinaire les décisions relatives à l'approbation des comptes annuels, l'affectation des résultats, la nomination ou le remplacement des membres du Conseil d'Administration,
- en Assemblée Générale Extraordinaire les décisions touchant aux modifications statutaires (capital, objet social,...).

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

COMPOSITION

Le Conseil d'Administration de la SO SPACE est composé de 11 Membres répartis en deux collèges « privé » et « public » :

- Collège « public » dit du « premier groupe » : 5 Représentants de la Ville de Niort et 1 Représentant de la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- Collège « privé » dit du « second groupe (autres que les Collectivités Territoriales et leurs groupements) » : 5 Représentants des Actionnaires privés.

Au cours de l'année 2015, le Collège représentant les Collectivités territoriales et leur groupement (Actionnaires du 1er groupe) au sein du Conseil d'Administration de la SO SPACE était ainsi composée :

- ♦ Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général,
 - ♦ Monsieur Sébastien PARTHENAY,
 - ♦ Monsieur Dominique DESQUINS,
 - ♦ Madame Sylvette RIMBAUD,
 - ♦ Monsieur Christophe POIRIER,
Représentant la Ville de Niort,
- ♦ Monsieur Michel SIMON, représentant la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Autres participations : La Commission d'Appel d'Offres

Depuis 1994, la SO SPACE dispose d'une Commission d'Appel d'offres qui a pour mission d'examiner les candidatures et les offres et de choisir librement l'offre qu'elle juge la plus intéressante en tenant compte des critères justifiés par l'objet du marché ou ses conditions d'exécution, et mentionnés dans le Cahier des Charges, notamment le prix des prestations, leur coût d'utilisation, de leur valeur technique des garanties professionnelles et financières présentées par chacun des candidats, du délai d'exécution ou de toutes autres considérations.

A noter qu'en 2015, les marchés passés par les SEM étaient encadrés par l'ordonnance n°2005-649 du 06 juin 2005.

1 - Les membres siégeant en 2015 et désignés par le Conseil d'Administration au Collège décisionnaire sont :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Luc DELAGARDE, Président de la C.A.O.	Monsieur Jean-Philippe JAVELLO
Monsieur Sébastien PARTHENAY	Monsieur Dominique DESQUINS
Madame Sylvette RIMBAUD	Monsieur Christophe POIRIER
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Monsieur Mickaël DESCHAMPS puis à compter du 07 octobre 2015 Monsieur Thierry PIGANEAU représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

2 – A titre d'information complémentaire, cette Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) dispose également d'un Collège consultatif

- Un représentant du Directeur Général de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations qui peut exiger que son avis soit porté au procès-verbal,
- La personne responsable du service des Marchés de la SO SPACE,
- Cette liste n'est pas exhaustive.

Evolution des statuts....

Depuis la constitution de la SO SPACE le 21 novembre 1986, les statuts ont fait l'objet de plusieurs modifications :

Mises à jour par décisions des Assemblées Générales :

- Extraordinaire du 19 septembre 1988 : modification durée de la société portée de 30 ans à 99 ans (article 5)
- Extraordinaire du 08 juin 1990 portant le capital social de 2MF à 12MF et modifiant mode de gouvernance (CS à CA)
- Extraordinaire du 29 juin 1992 création de 2 articles : 18 bis (participation d'un observateur au CA) et 29bis (participation d'un observateur aux AG)
- Extraordinaire du 23 décembre 1993 portant sur la diminution du capital social de 12 MF à 9,1 MF
- Extraordinaire du 09 décembre 1995 : extension de l'objet social à la gestion et l'exploitation de Services Publics à caractère commercial
- Extraordinaire du 02 avril 1996 étendant l'objet social pour la gestion des services de transports public de voyageurs
- Extraordinaire du 12 juillet 1996 modifiant le mode de gouvernance (CA à CS et Directoire)
- Extraordinaire du 03 décembre 2001 intégrant la conversion du capital social de Francs en Euros soit 9,1MF à 1.387.750 Euros
- Extraordinaire du 25 octobre 2002 mise en adéquation avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 Mai 2001 relatives aux nouvelles dispositions économiques (Loi NRE) et la loi n° 2002-1 du 02 janvier 2002 de modernisation du statut des SEM et décision de porter à 5 le nombre minimum requis d'actions pour un Actionnaire afin d'être Membre du Conseil de Surveillance
- 17 juin 2005, mise en adéquation avec les dispositions :
 - De la loi n°2002-1303 du 29 octobre 2002 en assouplissant les règles de cumul des mandats
 - De la loi 2003-706 du 1er août 2003 relative à la loi de Sécurité Financière en relevant de 5 à 10% le seuil des droits de vote des Actionnaires,
- En 2006, consécutivement à la séparation des activités stationnement et transports urbains programmée au 1^{er} janvier 2007, modification de la répartition des participations dans le capital social de la SOPAC de la Communauté d'Agglomération de Niort et de la Ville de Niort pour se situer respectivement à 0,11% et 79,20%.
- Mixte du 1er juin 2007 :
 - Modification de l'objet social suite à la séparation des activités stationnement et transports urbains,
 - Décision d'augmentation du capital social de 1.387.750Euros à 3.656.889 € avec délégation de pouvoirs au Directoire pour la réalisation, ceci afin de permettre à la SO SPACE de se positionner pour répondre à la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du futur parking souterrain de la Brèche lancée fin 2007 par la Ville de Niort

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

- En 2008, le Directoire dans sa séance du 05 juin a constaté l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2007. A compter de cette date, le capital social de la SOPAC a été porté à 3.656.889 Euros, composé de 239 796 actions de 15,25 Euros en valeur nominale.
- Mixte du 29 juin 2010 :
 - Réduction de capital social de 3.656.889 € à 3.488.742,50 € par rachat par la SOPAC de ses actions en vue de leur annulation suite à la résiliation effective au 1^{er} janvier de la Délégation de Service Public consécutive à la refonte par la municipalité niortaise du projet du parking Brèche.
- Extraordinaire du 24 juin 2011 : extension de l'objet social à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'évènements économiques, de loisirs, de tourisme d'affaires, sportifs et culturels et changement mode de gouvernance (CS et Directoire à CA).
- Extraordinaire du 17 novembre 2011 : changement de dénomination sociale de SOPAC en SO SPACE

Fait à Niort, le 21 juin 2016,

Signatures des Mandataires de la Ville de Niort

Luc DELAGARDE

Sébastien PARTHENAY

Dominique DESQUINS

Sylvette RIMBAUD

Christophe POIRIER

Signature du Mandataire de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Michel SIMON

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161121-C53-11-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016